
RAPPORT
SEMESTRIEL 2025

SOMMAIRE

Rapport d'activité

1. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2025	4
2. RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2025	5
3. STRUCTURE DU GROUPE	9
4. COMPARABILITÉ DES COMPTES	11
5. PERFORMANCE ESG	12
6. ACTIVITÉS	13
7. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES	20
8. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	21
9. PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	22
10. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 30 JUIN 2025	23
11. ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION	24

Comptes consolidés résumés semestriels

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	26
2. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	32
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE	55
ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL	56
GLOSSAIRE	57

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2025

Résultats du premier semestre 2025

Les résultats sont conformes aux attentes.

Le chiffre d'affaires consolidé au premier semestre 2025 s'élève à 1 547 millions d'euros, -3 % à périmètre et change constants.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA ⁽¹⁾ ⁽²⁾) ressort à 123 millions d'euros, incluant les résultats des mises en équivalence de UMG, Canal+, Louis Hachette Group, Havas et Vivendi.

Le résultat net s'établit à 242 millions d'euros contre 3 884 millions d'euros au premier semestre 2024, qui intégrait la plus-value nette de cession de Bolloré Logistics (+3,7 milliards d'euros).

Le résultat net part du Groupe s'établit à 240 millions d'euros.

La position nette de trésorerie s'élève à 5 530 millions d'euros au 30 juin 2025.

L'acompte sur dividende est de 0,02 euro par action (56 millions d'euros) payable en espèces le 30 septembre 2025.

Les évolutions de périmètre et reclassements en activités cédées ou en cours de cession conformément à la norme IFRS 5, comprennent :

- la contribution de Vivendi sur le premier semestre 2024 qui est reclassée en activités cédées ou en cours de cession. À la suite des opérations de scission/distribution réalisées le 13 décembre 2024, le Groupe ne détient plus le contrôle au sens de IFRS10 qu'il exerçait sur Vivendi mais seulement une influence notable.

À compter de cette date, les contributions de Canal+, Louis Hachette Group, Havas et Vivendi figurent donc dans les mises en équivalence opérationnelles ;

- Bolloré Logistics, cédé le 29 février 2024, était déjà reclassé au premier semestre 2024 en activité cédées ou en cours de cession.

(1) Voir glossaire.

(2) Dont la contribution des mises en équivalence opérationnelles pour + 204 millions d'euros.

2. RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2025

2.1. Chiffres clés consolidés

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2025	1 ^{er} semestre 2024 ⁽¹⁾	Variation
Chiffre d'affaires	1 547	1 541	0%
EBITDA ⁽²⁾	138	22	539%
Amortissements et provisions	(15)	(21)	
Résultat opérationnel ajusté (EBITA ⁽²⁾)	123	0	na
Amortissements issus des PPA et autres éléments non inclus dans l'EBITA ⁽²⁾	21	(25)	
Résultat opérationnel	144	(25)	na
dont mises en équivalence opérationnelles	224	64	
Résultat financier	95	61	
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non-opérationnelles	(1)	18	
Impôts	(10)	(8)	
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	14	3 838	
Résultat net	242	3 884	
Résultat net part du Groupe	240	3 758	
Minoritaires	1	126	

(en millions d'euros)	30 juin 2025	31 décembre 2024	Variation
Capitaux propres	25 555	25 747	(192)
Dont part du Groupe	25 317	25 448	(131)
Endettement net du Groupe/ Trésorerie)	(5 530)	(5 306)	(223)
Gearing ⁽³⁾	na	na	

(1) Retraité : Conformément à la norme IFRS 5 et pour assurer la comparabilité des résultats, la contribution de Vivendi sur l'exercice 2024 a été reclassée en activités cédées ou en cours de cession (le Groupe a perdu le contrôle au sens de IFRS 10 qu'il exerçait sur Vivendi à l'issue des opérations de scission/distribution réalisées le 13 décembre 2024 par le Groupe Vivendi).

(2) Voir glossaire.

(3) Gearing = ratio endettement net/fonds propres.

2.2. Chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2025	1 ^{er} semestre 2024 ⁽¹⁾	Croissance publiée	Croissance organique
Bolloré Energy	1 337	1 316	2%	(2%)
Industrie	156	178	(13%)	(14%)
Autres (Actifs Agricoles, Holdings et autres)	55	46	19%	(1%)
TOTAL	1 547	1 541	0%	(3%)

(1) Retraité : Conformément à la norme IFRS 5 et pour assurer la comparabilité des résultats, la contribution de Vivendi sur l'exercice 2024 a été reclassée en activités cédées ou en cours de cession (le Groupe a perdu le contrôle au sens de IFRS 10 qu'il exerçait sur Vivendi à l'issue des opérations de scission/distribution réalisées le 13 décembre 2024 par le groupe Vivendi).

Le chiffre d'affaires consolidé au premier semestre 2025 s'élève à 1 547 millions d'euros, en baisse de -3 % à périmètre et taux de change constants :

- Bolloré Energy : 1 337 millions d'euros, -2 %, léger repli dans un contexte général de baisse des cours, malgré des volumes vendus globalement en hausse ;
- Industrie : 156 millions d'euros, -14 %, en recul par rapport au premier semestre 2024 qui bénéficiait de la reprise des ventes de bus 12m à la RATP.

En données publiées, le chiffre d'affaires est stable, après +54 millions d'euros de variations de périmètre (correspondant essentiellement à l'acquisition de Chantelat fin novembre 2024) et +2 millions d'euros d'effets de change (dépréciation de l'Euro vis-à-vis du Franc Suisse).

2.3. Résultat opérationnel ajusté par activité (EBITA)⁽³⁾

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2025	1 ^{er} semestre 2024 ⁽¹⁾	Croissance Publiée
Bolloré Energy ⁽²⁾	27	18	52%
Communication	203	88	131%
UMG	117	88	33%
Canal + ⁽⁴⁾	44	-	
Louis Hachatte Group ⁽⁴⁾	6	-	
Havas ⁽⁴⁾	23	-	
Vivendi ⁽⁴⁾	13	-	
Industrie ⁽²⁾	(52)	(70)	25%
Autres (Actifs Agricoles, Holdings et autres)	(55)	(36)	(54%)
EBITA Groupe Bolloré	123	0	na

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA ⁽³⁾) s'établit à 123 millions d'euros, contre un résultat opérationnel ajusté à l'équilibre au premier semestre 2024 :

- Bolloré Energy ⁽²⁾ : 27 millions d'euros, en progression de 52 % grâce à la hausse des volumes vendus (principalement sur la distribution en France) et des marges ;
- Communication ⁽⁴⁾ : 203 millions d'euros, en progression de 131 % grâce à l'augmentation de la contribution d'UMG (+33 % par rapport au premier semestre 2024), et à l'inclusion des contributions de Canal+, LHG, Havas et Vivendi, désormais mises en équivalence opérationnelles ;
- Industrie ⁽²⁾ : -52 millions d'euros, réduction des pertes de +17 millions d'euros par rapport au premier semestre 2024, Blue Solutions concentrant ses efforts sur la recherche liée aux batteries de nouvelle génération.

2.4. Résultat financier

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2025	1 ^{er} semestre 2024 ⁽¹⁾	Variation (M€)
Dividendes et revenus de VMP nets	53	23	29
Coût net du financement	66	75	(9)
Autres charges et produits financiers	(24)	(37)	14
RÉSULTAT FINANCIER	95	61	34

Le résultat financier s'établit à 95 millions d'euros contre 61 millions d'euros au premier semestre 2024. Il bénéficie de l'augmentation des dividendes reçus, incluant dorénavant les dividendes du Groupe Socfin (actifs financiers depuis septembre 2024).

(1) Retraité : Conformément à la norme IFRS 5 et pour assurer la comparabilité des résultats, la contribution de Vivendi sur l'exercice 2024 a été reclassée en activités cédées ou encours de cession (le Groupe a perdu le contrôle au sens de IFRS 10 qu'il exerçait sur Vivendi à l'issue des opérations de scission/distribution réalisées le 13 décembre 2024 par le Groupe Vivendi).

(2) Avant frais de groupe.

(3) Voir glossaire pour la définition de l'EBITA.

(4) Mises en équivalence opérationnelles depuis le 14 décembre 2024.

2.5. Résultat des entreprises associées

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2025	1 ^{er} semestre 2024 ⁽¹⁾	Variation
Part dans le résultat net des sociétés MEE non opérationnelles	(1)	18	(19)

(1) Retraité : Conformément à la norme IFRS 5 et pour assurer la comparabilité des résultats, la contribution de Vivendi sur l'exercice 2024 a été reclassée en activités cédées ou en cours de cession (le Groupe a perdu le contrôle au sens de IFRS 10 qu'il exerçait sur Vivendi à l'issue des opérations de scission/distribution réalisées le 13 décembre 2024 par le groupe Vivendi).

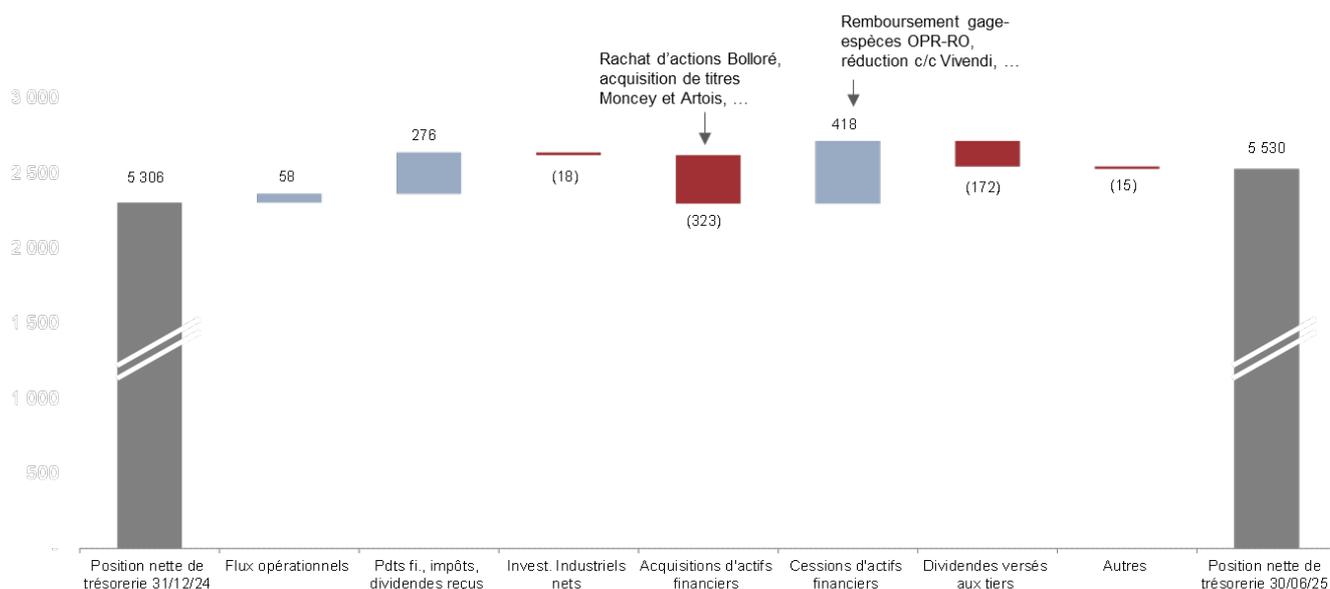
Le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles ressort à -1 million d'euros contre 18 millions d'euros au premier semestre 2024. Il n'intègre plus la quote-part de résultat net du Groupe Socfin.

Après prise en compte de -10 millions d'euros d'impôts (contre -8 millions d'euros au premier semestre 2024), **le résultat net consolidé s'établit à 242 millions d'euros**, contre 3 884 millions d'euros au premier semestre 2024, qui intégrait la plus-value nette de cession de Bolloré Logistics (+3,7 milliards d'euros).

Le résultat net part du Groupe ressort à 240 millions d'euros contre 3 758 millions d'euros au premier semestre 2024.

Évolution de la position nette de trésorerie

Position nette de trésorerie / (Endettement Net), en millions d'euros



2.6. Bilan, liquidité

(en millions d'euros)	30 juin 2025	31 décembre 2024	Variation
Capitaux propres	25 555	25 747	(192)
dont part du Groupe	25 317	25 448	(131)
Endettement net du Groupe (Trésorerie)	(5 530)	(5 306)	(223)
Gearing (%) ⁽¹⁾	na	na	

(1) Gearing = ratio endettement net / fonds propres.

Les capitaux propres s'établissent à 25 555 millions d'euros, contre 25 747 millions d'euros au 31 décembre 2024, en baisse de -192 millions d'euros, liée principalement aux variations de juste valeur des titres détenus et aux dividendes distribués.

Les capitaux propres part du Groupe ressortent à 25 317 millions d'euros, contre 25 448 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Au 30 juin 2025, le Groupe Bolloré affiche une **position nette de trésorerie de 5 530 millions d'euros** contre 5 306 millions d'euros à fin 2024. La hausse de 223 millions d'euros, intègre notamment le remboursement du gage-espèces lié au projet d'OPR-RO, la réduction du compte courant de Bolloré SE avec Vivendi SE et les rachats d'actions Bolloré.

Liquidité du Groupe

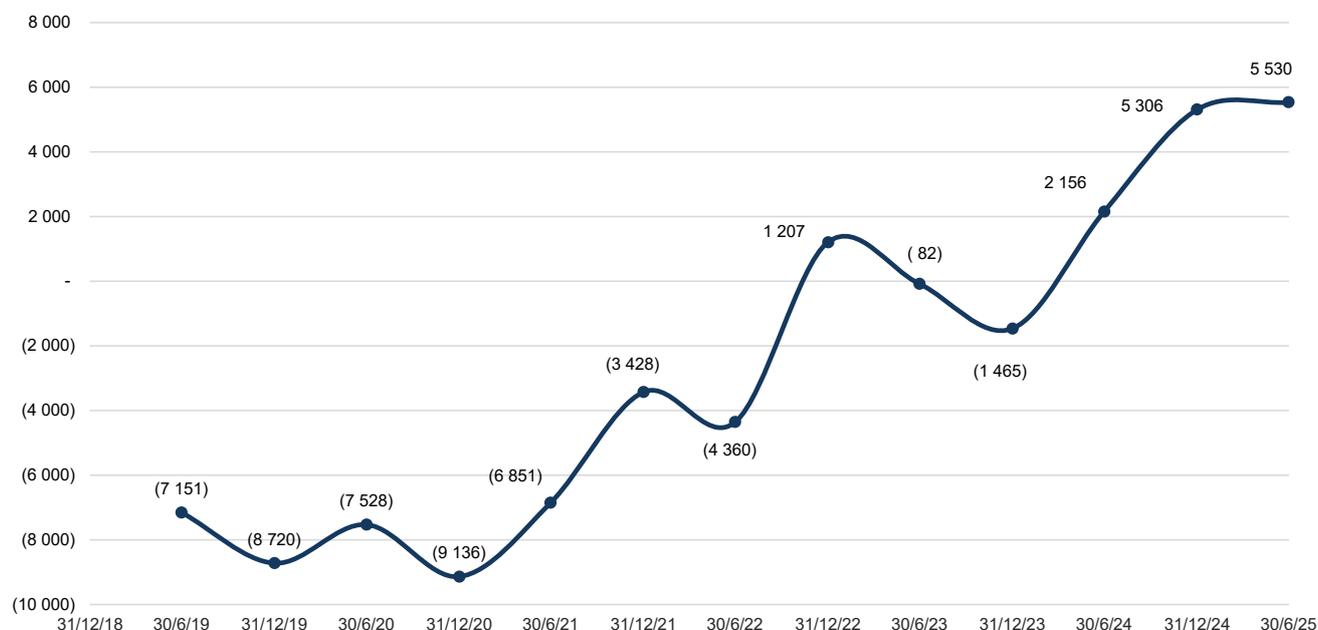
À fin juin 2025, le Groupe Bolloré dispose de 8 milliards d'euros de disponibilités et de lignes confirmées.

Acompte sur dividende : 0,02 euro par action

Le Conseil d'administration de Bolloré a décidé le versement d'un acompte sur dividende de 0,02 euro par action, identique à celui de l'an dernier, payable uniquement en espèces.

Le détachement de l'acompte est intervenu le 26 septembre 2025 et le paiement interviendra le 30 septembre 2025.

Évolution de la position nette de trésorerie / Endettement net (en millions d'euros)



3. STRUCTURE DU GROUPE

Principales opérations réalisées

Bolloré SE

▪ **Programme de rachat d'actions Bolloré SE**

Au cours du premier semestre 2025, Bolloré SE a acquis 35,4 millions de ses propres actions (représentant 1,26 % du capital) pour 196,5 millions d'euros ⁽⁴⁾. 44,1 millions d'actions Bolloré SE ont été annulées au cours du premier semestre 2025, ramenant le nombre total d'actions auto-détenues à 3,2 millions (représentant 0,11 % du capital).

Le Conseil d'administration du 17 septembre 2025 a décidé d'annuler les 3,2 millions d'actions auto-détenues.

▪ **Projet d'offres publiques de retrait suivies de retraits obligatoires (OPR-RO) sur Compagnie du Cambodge, Financière Moncey et Société Industrielle et Financière de l'Artois.**

L'Autorité des marchés financiers a annoncé le 17 avril 2025 qu'elle avait décidé le 15 avril 2025 de déclarer ces offres non conformes et a publié le 2 mai 2025 les motivations de ces décisions. Tout en regrettant une telle issue au terme d'une instruction de plus de sept mois, Bolloré SE en a pris acte. Le 5 mai 2025 Bolloré a décidé ne pas former de recours contre ces décisions.

Ces décisions sont de ce fait devenues définitives, Bolloré SE étant alors déliée de toute obligation à cet égard.

Comme indiqué lors de l'Assemblée générale, Bolloré SE a assuré la liquidité sur les titres Compagnie du Cambodge, Financière Moncey et Société Industrielle et Financière de l'Artois en étant présent à l'achat du 24 juin au 7 juillet 2025, aux prix proposés lors de la première offre. Dans ce cadre, le Groupe a acquis 200 151 actions Financière Moncey (représentant 1,07 % du capital), pour 23,6 millions d'euros et 4 106 actions Société Industrielle et Financière de l'Artois (représentant 1,54 % du capital) pour 38,2 millions d'euros.

Compagnie de l'Odet

Compagnie de l'Odet a arbitré les actions qu'elle détenait dans UMG N.V. avec des actions Canal+ et Havas N.V. en raison de leurs valeurs jugées attractives :

- Compagnie de l'Odet a vendu près de 6 millions d'actions UMG N.V. au prix unitaire de 27,5 euros (soit 0,33 % du capital), pour un montant de 164,9 millions d'euros ;
- Compagnie de l'Odet a acheté, à travers de Compagnie de l'Etoile des Mers (détenue à 49 % par Compagnie de l'Odet, participation mise en équivalence dans les comptes consolidés de Compagnie de l'Odet) près de 73 millions d'actions Havas N.V. au prix unitaire de 1,46 euro (soit 7,38 % du capital), pour un montant de 107 millions d'euros ;
- Compagnie de l'Odet a acquis près de 26 millions d'actions Canal+ au prix unitaire de 2,26 euros (soit 2,62 % du capital) pour un montant de 58,8 millions d'euros.

Par ailleurs, Compagnie de l'Odet a continué d'acquérir ses actions dans le cadre de son programme de rachat d'actions à hauteur de 19 millions d'euros représentant 0,2 % du capital.

Scission de Vivendi

- Le 9 décembre 2024, les actionnaires de Vivendi SE réunis en Assemblée générale mixte ont approuvé à plus de 97,5 % des voix le projet de scission partielle de Canal+ et Louis Hachette Group et la distribution de Havas NV. Ces opérations sont intervenues le 13 décembre et la cotation de Canal+ sur le London Stock Exchange, Louis Hachette Group sur Euronext Growth et Havas NV sur Euronext Amsterdam a débuté le 16 décembre 2024.
- À l'issue de cette opération, Bolloré SE détient directement 30,4 % de Canal+, 30,4 % de Louis Hachette Group, 30,4 % de Havas NV et conserve 29,3 % de Vivendi.
- La survenance de cet évènement a conduit le Groupe Bolloré à réapprécier son implication et ses relations avec Vivendi, Canal+, Louis Hachette Group et Havas NV. Il en a conclu qu'il n'exerce qu'une influence notable sur les Groupes Canal+, Louis Hachette Group et Havas NV, et perd le contrôle au sens de IFRS10 de Vivendi. A compter du 14 décembre 2024, ces quatre sociétés sont donc mises en équivalence opérationnelles.

(4) Frais inclus.

- Le 22 avril 2025, à la suite d'une saisine par la société de droit luxembourgeois CIAM Fund, la Cour d'appel de Paris a annulé une décision de l'AMF en date du 13 novembre 2024 en ce qu'elle avait retenu l'absence de contrôle de Bolloré SE à l'égard de Vivendi SE au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. L'arrêt a jugé que Monsieur Vincent Bolloré contrôle Vivendi SE au sens du 3° du paragraphe I de cet article et qu'il appartient dès lors à l'AMF d'examiner les autres conditions posées par l'article 236-6 RG/AMF dans le cadre de la scission déjà opérée par Vivendi SE, puis d'apprécier les conséquences de cette scission au regard des intérêts des actionnaires minoritaires et de décider s'il y a lieu ou s'il y avait lieu à mise en œuvre d'une offre publique de retrait sur les titres de Vivendi SE. Bolloré SE et Vivendi SE ont chacune formé un pourvoi en cassation à l'encontre de cet arrêt.
- Le 18 juillet 2025, en vertu de l'arrêt de la Cour d'appel du 22 avril 2025, l'AMF a décidé que la société Bolloré SE et M. Vincent Bolloré, qui contrôle cette dernière, sont tenus au dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les titres de capital de la société Vivendi SE dans un délai fixé à six mois. La clôture de l'offre n'interviendrait qu'après que la Cour de cassation, dans le cadre des pourvois formés à l'encontre de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 22 avril 2025, aura rendu son arrêt. L'audience de la Cour de cassation a été fixée au 25 novembre 2025. Le 28 juillet 2025, Bolloré SE a décidé de former un recours devant la cour d'appel de Paris tendant à l'annulation de la décision de l'AMF du 18 juillet.

4. COMPARABILITÉ DES COMPTES

- **Conformément à la norme IFRS 5** et pour assurer la comparabilité des résultats, la contribution de Vivendi sur l'exercice 2024 a été reclassée en activités cédées ou en cours de cession (le Groupe a perdu le contrôle au sens de IFRS 10 qu'il exerçait sur Vivendi à l'issue des opérations de scission/distribution réalisées le 13 décembre 2024 par le groupe Vivendi).
- **Indicateurs de performance**
Au 30 juin 2025, le Groupe Bolloré n'a pas modifié la définition des indicateurs de performance, et notamment l'EBITA, qui sont comparables à ceux du 31 décembre 2024. Les données de l'EBITA et du résultat opérationnel sont présentées avant frais de Groupe.
- **Évolution des principales devises**

Taux Moyens	Premier semestre 2025	Premier semestre 2024	Variation
USD	1,09	1,08	1%
GBP	0,84	0,85	(1%)
PLN	4,23	4,32	(2%)
CHF	0,94	0,96	(2%)
CNY	7,93	7,80	2 %
RON	5,00	4,97	1%
CAD	1,54	1,47	5 %
INR	94,14	89,98	5 %
ZAR	20,11	20,24	(1%)

5. PERFORMANCE ESG

ENVIRONNEMENT : Adapter nos activités au changement climatique par l'innovation de nos produits et services et l'atténuation de notre empreinte carbone

- 92 % des collaborateurs formés aux enjeux environnementaux et à la lutte contre le dérèglement climatique.
- Stratégie climat validée par le Conseil d'administration en décembre 2023.

Scope 1&2

Objectif de réduction de 42 % du Scope 1&2 à l'horizon 2030 par rapport à 2022 en tenant compte des engagements pris par Vivendi en mars 2023, en alignement avec une trajectoire permettant de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C

Scope 3

Objectif de réduction de 30 % du poste « Combustion des produits pétroliers vendus » grâce en particulier aux investissements de Bolloré Energy dans les biocarburants

SOCIAL : Développer les compétences de chacun et préserver des conditions de travail sûres pour tous, y compris dans notre chaîne de valeur

- 90 % des entités disposant d'un site industriel ont déployé un système de management HSE en 2024.
- Mise à jour des chartes Diversité, Inclusion et Achats Responsables.

GOVERNANCE : Agir avec intégrité, transparence et éthique dans la conduite de nos affaires

- Un **Conseil d'administration** composé de 13 administrateurs, dont 36 % d'indépendants et 45 % de femmes.
- Un **Comité exécutif** composé de 14 membres, dont 50 % de femmes. Fonctions représentées : *direction financière, ressources humaines, juridique, fiscale, achats, RSE et compliance.*
- **Executive Session** des administrateurs indépendants depuis 2022.
- **Formation RSE** des administrateurs indépendants depuis 2023 (1 à 2 fois par an).
- Intégration d'un **critère RSE dans la rémunération** des mandataires sociaux.
- **CSRD 2024** : implémentation par le Groupe de la directive européenne, en vue de la publication en avril 2025 du premier rapport de durabilité audité par les CAC.

NOTATIONS 2024



Score ESG Global = BB

Échelle de notation :
CCC – B – BB – BBB – A – AA – AAA



Score ESG Global = Low Risk (12,8)

Negligible	Low	Medium	High	Severe
0-10	10-20	20-30	30-40	40+

→ Degré d'exposition au risque + note relative à la maîtrise du risque.



Score « Climate Change » = B

→ Echelle de notation : de A à D-
→ La note B ou B- témoigne d'une prise de conscience accrue des questions écologiques.



Score = 59/100

	Gouvernance	Social	Environnement	Parties prenantes externes
Notation 2024	72	69	82	77
Notation 2022-2023	↗	↗	↗	↘
Notation globale 2024	59			

→ Echelle de notation : de 0 à 100

6. ACTIVITÉS

LOGISTIQUE PÉTROLIÈRE**BOLLORÉ ENERGY**

en millions d'euros	1^{er} semestre 2025	1 ^{er} semestre 2024	Variation	Croissance organique
Chiffre d'affaires	1 337	1 316	2%	(2%)
EBITA (1)	27	18	52%	52%
Investissements	5	5		

(1) Avant frais de groupe.

- **Chiffre d'affaires : -2 %** à périmètre et taux de change constants. Le premier semestre 2025 est impacté par des effets prix défavorables (baisse des cours de référence), malgré une hausse des volumes vendus (fioul domestique notamment).
- **EBITA : 27 millions d'euros, +52 % à périmètre et taux de change constants**
Résultats en forte progression bénéficiant des bonnes performances de l'activité distribution en France, porté principalement par la croissance des volumes vendus et la bonne tenue des marges. Les résultats de la logistique et des activités en Suisse sont en progression.
- **Investissements et développements**
 - Après l'achat de Sicarbu Ouest en 2023, acquisition du fonds de commerce Chantelat en novembre 2024 et développement du réseau de stations-services en Allemagne. Poursuite du renouvellement du parc de camions pour l'activité de Distribution Détail.
 - Poursuite des investissements de DRPC pour accueillir les nouvelles générations de carburants.

COMMUNICATION

UNIVERSAL MUSIC GROUP (UMG)

Résultats publiés par UMG

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2025	1 ^{er} semestre 2024	Variation	Variation organique
Chiffre d'affaires	5 881	5 526	+6%	+7%
Recorded Music	4 464	4 190	+7%	+7%
<i>dont Streaming & Subscription</i>	<i>3 160</i>	<i>2 945</i>	<i>+7%</i>	<i>+8%</i>
Publishing	1 125	1 008	+12%	+12%
Merchandising	305	341	-11%	-10%
Eliminations	(13)	(13)		
EBITDA ajusté ⁽¹⁾	1 336	1 240	+8%	+9%
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	882	809		
MEO dans l'EBITA de Bolloré ⁽²⁾	117	88		
	30/06/2025	31/12/2024		
Dettes nettes / (Trésorerie)	2 734	2 098		

(1) voir glossaire.

(2) Calculé sur la base d'un résultat net ajusté (uniquement des variations de juste valeur dans Spotify et Tencent Music Entertainment) de 634 millions d'euros au 30 juin 2025 et 486 millions d'euros au 30 juin 2024.

- **Chiffre d'affaires** : +7 % porté par la croissance du streaming payant (+8,9 % en organique) et l'édition musicale (+12,1 % en organique).
- **EBITDA ajusté** : la marge d'EBITDA ajusté progresse de +0,3 % à 22,7 %, grâce la croissance des revenus et les économies de coûts (50 millions d'euros au premier semestre 2024) qui compensent la baisse des marges dans le Publishing et dans le Merchandising.
- **Résultat net part du Groupe** : 1 432 millions d'euros +56,7 %. Hors effet de réévaluations des participations dans Spotify et Tencent, des amortissements de catalogues et des coûts de rémunérations en actions, le résultat net ajusté ressort à 882 millions d'euros, +9,0 %.
- **Acompte sur dividende** : 0,24 euro par action (440 millions d'euros), à verser le 28 octobre 2025.

GROUPE CANAL+

Résultats publiés par Canal+

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2025	1 ^{er} semestre 2024	Variation	Variation organique
Chiffre d'affaires	3 086	3 190	-3,3%	+0,9%
EBITA (avant Except.)	246	315	-21,8%	-21,6%
Résultat net part du Groupe	70	23		
Résultat net ajusté	104	83		
MEO dans l'EBITA de Bolloré	44	-		
	30/06/2025	31/12/2024		
Dettes nettes / (Trésorerie)	24	355		

- **Chiffre d'affaires** : croissance +0,9 % en organique, hors effet négatif de l'arrêt de la sous-licence UEFA à RMC Sport, de la fermeture de C8 et de l'arrêt du contrat Disney.

- **EBITA** : la baisse s'explique par l'arrêt du contrat de sous-licence UEFA très profitable ; un effet one-off de l'intégration d'OCS au premier semestre 2024 (paiement de la soulte d'acquisition) ; des coûts de contenus sportifs en hausse qui pèsent sur la profitabilité en Afrique et la baisse de la profitabilité au Vietnam.
- **Résultat net part du Groupe** : forte progression due à i) la contribution positive des sociétés mises en équivalence +42 millions d'euros (dont +32 millions d'euros pour MCG et +22 millions d'euros pour MC Vision acquis au premier semestre 2025, la contribution de VIU est négative de -17 millions d'euros (-18 millions d'euros au premier semestre 2024)) ; ii) un résultat fiscal de -29 millions d'euros contre -107 millions d'euros au premier semestre 2024, lié à la baisse du résultat courant avant impôts et l'impact positif de la nouvelle intégration fiscale groupe Canal + en France (mise en place en 2025).

Louis Hachette Group

Résultats publiés par Louis Hachette Group

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2025	1 ^{er} semestre 2024	Variation	Variation organique
Chiffre d'affaires	4 495	4 340	+4%	+3%
EBITA	220	210	+5%	
dont Lagardère	219	201	+9%	
dont Prisma Media	3	9	na	
dont LHG SA	(2)	-	na	
Résultat net part du Groupe	(9)	-35		
Résultat net part du Groupe ajusté	52	24		
MEO dans l'EBITA de Bolloré	6	-		
	30/06/2025	31/12/2024		
Dettes nettes / (Trésorerie)	1 958	1 826		

- **Chiffre d'affaires** : hausse liée à la bonne performance de Lagardère (+3,0 % organique) porté par la croissance de Lagardère Travel Retail (+4,0 % organique) et de Lagardère Live (+2,5 % organique), malgré le recul de Prisma Media (-3,1 % en organique).
- **EBITA** : la progression provient de Lagardère Travel Retail, léger recul de Lagardère Publishing (sur les activités en Espagne/Amérique latine et Littérature en France). Prisma Media reste impacté par la cession de Gala (2023) et un recul de l'activité.
L'EBITA intègre 11 millions d'euros (contre 14 millions d'euros au premier semestre 2024) de charges de restructuration (principalement affectées à Lagardère Travel Retail et Prisma Media).
- **Faits marquants** : le 26 août 2025, Arnaud Lagardère est nommé Président de Prisma Media en remplacement de Claire Léost.

HAVAS

Résultats du premier semestre 2025 publiés par Havas

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2025	1 ^{er} semestre 2024	Variation	Variation organique
Revenu net ⁽⁵⁾	1 346	1 308	+3%	+2%
EBITA ajusté ⁽⁵⁾	144	133	+8%	
Marge D'EBIT ajusté (%)	10,7%	10,2%		
Dépréciation	(3)	3		
Restructuration	(7)	(11)		
EBIT	134	125	+7%	
Résultat net part du Groupe	74	71	+4%	
MEO dans l'EBITA de Bolloré	23	-		
	30/06/2025	31/12/2024		
Dettes nettes / (Trésorerie)	79	(211)		

- **Revenu net** ⁽⁵⁾ : +2,3 % en organique soutenu par une activité commerciale dynamique en Amérique du Nord (+3,9 % organique, porté par Havas Health) et en Europe (+1,3 % organique). Croissance soutenue en Amérique Latine (+8,6 %) et recul sur APAC & Afrique (-1,8 %), principalement impacté par la réduction des dépenses des clients en Chine.
- **EBIT ajusté** : +8,3 %, la progression s'explique principalement par une bonne maîtrise des coûts de personnel.
- **Faits marquants** : (i) programme de rachat d'actions jusqu'à 10 % du capital (lancé le 2 juin 2025) ; (ii) regroupement d'actions (10 actions ordinaires regroupées en 1 action ordinaire), prévu au deuxième semestre 2025 ; (iii) nouveau plan stratégique Converged.AI, Havas s'engage à investir 400 millions d'euros d'ici 2027 (data, technologie et IA).

VIVENDI

Résultats du premier semestre 2025 publiés par Vivendi

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2025	1 ^{er} semestre 2024	Variation	Variation organique
Chiffre d'affaires	145	134	+8%	+8%
EBITA	18	(29)	na	na
Résultat opérationnel (RO)	5	(137)	na	
Résultats des opérations poursuivies après IS	30	9		
Résultats des activités cédées (IFRS 5)	-	184		
Résultat net part du Groupe	30	159		
MEO dans l'EBITA de Bolloré	13	-		
	30/06/2025	31/12/2024		
Dettes financières nettes/ (trésorerie) ⁽⁵⁾	1 768	2 573		

- **Chiffre d'affaires** : la hausse du chiffre d'affaires (+8 %) reflète la performance de Gameloft (+8,4 % organique), bénéficiant de la progression du segment PC/Console (45 % du chiffre d'affaires, +18 % en organique).
- **EBITA** : +47 millions d'euros grâce à l'amélioration de Gameloft (contre +20 millions d'euros au premier semestre 2024) portée par la performance du jeu *Disney Dreamlight Valley* et le plan de réduction de coûts, ainsi que par la contribution positive d'UMG mise en équivalence opérationnelle (+14 millions par rapport au premier semestre 2024).
- **Résultat net part du Groupe** : 30 millions d'euros contre 159 millions d'euros au premier semestre 2024 qui comprenait la PV de cession des activités festivals et billetterie à l'international (+106 millions d'euros), les résultats nets de Canal+, LHG et Havas (+93 millions d'euros), et l'accord transactionnel conclu le 28 juin 2024 avec l'ensemble des investisseurs institutionnels (-95 millions d'euros).

(5) voir glossaire pour définition.

INDUSTRIE

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2025	1 ^{er} semestre 2024	Variation	Croissance organique
Chiffre d'affaires	156	178	(13%)	(14%)
EBITA ⁽¹⁾	(52)	(70)	25%	25%
Investissements	11	14		

(1) Avant frais de groupe.

- **Chiffre d'affaires : -14 %** à périmètre et taux de change constants. Baisse liée à la reprise des ventes de bus 12m sur le deuxième trimestre 2024 et au recul de l'activité Systèmes (repli des Terminaux Spécialisés), malgré la progression de l'activité Films (hausse des volumes du diélectrique et emballage).
- **EBITA : -52 millions d'euros**, en amélioration de +17 millions d'euros en données brutes par rapport au premier semestre 2024, principalement liée à une baisse des pertes de Blue qui se concentre sur la recherche liée à la nouvelle génération de batteries et malgré une dégradation de la rentabilité des Systèmes.

BLUE▪ **Batteries (Blue Solutions)**

- Poursuite des travaux sur la batterie Gen4 dans le but de concevoir une batterie à électrolyte solide dont la densité énergétique dépasserait de 50 % celle des meilleures batteries lithium-ion actuelles. Depuis le début de l'année, Blue Solutions a livré ses premiers échantillons « A » de 1Ah. Les validations sont en cours, à la fois en interne, chez ses partenaires de JDA (accords de co-développement) et au sein de laboratoires indépendants européen et nord-américain, dans un contexte de marché automobile particulièrement tendu.
- Parallèlement, Blue Solutions a signé deux partenariats de co-développement supplémentaires avec des leaders internationaux :
 - Un acteur technologique japonais, fabricant de plateformes haute altitude dédiées aux applications télécoms,
 - Un spécialiste chinois reconnu dans le développement des outils et méthodes indispensables à l'industrialisation de la batterie solide Gen4.

▪ **Bluebus**

Livraison avec succès de 46 Bluebus 6 mètres au premier semestre 2025 contre 19 bus au premier semestre 2024.

BOLLORÉ INNOVATIVE THIN FILMS

- Poursuite de l'amélioration de la rentabilité de Bolloré Innovative Thin Films, grâce notamment au développement des ventes de films alimentaires aux USA pour l'activité packaging et des ventes de films dans le domaine du transport d'énergie en Europe pour l'activité Diélectrique.
- Mise en œuvre du plan d'investissement important de près de 30 millions d'euros pour les deux activités industrielles en Bretagne.

SYSTÈMES

▪ IER / Automatic Systems

- Le chiffre d'affaires d'IER est en net retrait compte tenu du reclassement de l'activité Indestat chez Polycea. Hors cet effet, il est en léger repli sur le 1^{er} semestre 2025 vs 2024. La progression de l'activité Easier notamment sur les marchés publics permet de compenser le retrait de l'activité Track&Trace.
- Le chiffre d'affaires d'AS est en net repli par rapport au premier semestre 2024 en raison principalement du ralentissement de l'activité Transports Publics. Les ventes d'équipements de sécurisation des accès piétons et véhicules sont stables par rapport à 2024, la baisse d'activité observée sur le marché nord-américain est compensée par des ventes dynamiques sur le Benelux, le Royaume Uni et l'International. Le résultat opérationnel est impacté par la baisse d'activité et par un mix-géographique moins favorable.

▪ Polycea (ex-Polyconseil)

- Progression du chiffre d'affaires de Polycea qui bénéficie de l'intégration d'Indestat (ex-IER) sur le premier semestre 2025. L'EBITA est en progression en lien avec le niveau d'activité.

▪ Mobilité

- Bluesystems poursuit le développement de son activité de supervision de la mobilité urbaine aux Etats-Unis.

▪ Autolib'

- Aux termes d'un arrêt rendu le 21 février 2025 devenu définitif, la cour administrative d'appel de Paris a condamné le Syndicat Mixte Autolib' Vélib' Métropole à verser à la société Autolib' un montant total de près de 75 millions d'euros (intérêts légaux compris), lequel a été intégralement reçu. Aucune partie n'ayant formé pourvoi, cet arrêt est devenu définitif.

PARTICIPATIONS ET AUTRES ACTIFS

Portefeuille de titres cotés au 30 juin 2025 : 12,4 milliards d'euros.

Au 30 juin 2025	Capitalisation boursière (M€)	(%) de détention	Valeur de marché (M€)
<u>Communication^(*) :</u>			
	50 401	18,4%	9 290
	2 641	30,4%	804
	1 725	30,4%	525
	1 446	30,4%	440
	3 017	29,3%	884
<u>Autres :</u>			
Groupe Socfin ⁽¹⁾			290
	2 831	6,0%	170
Autres			10
Total			12 413

(*) Ces participations sont mises en équivalence dans les comptes du Groupe.

(1) Participations dans Socfinaf, Socfinasia et Socfin (dont 160 millions d'euros pour Socfin à la valeur de retrait de cote).

7. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES

Les principaux évènements intervenus entre la date de clôture au 30 juin 2025 et le 17 septembre 2025, date du Conseil d'administration de Bolloré SE, arrêtant les états financiers consolidés du Groupe, sont les suivants :

▪ **Décision de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) du 18 juillet 2025**

Le 18 juillet 2025 l'AMF a publié une décision n° 225C1231 aux termes de laquelle, se livrant à l'examen demandé par l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 22 avril 2025, elle a estimé que la scission de Vivendi SE satisfaisait les conditions fixées par l'article 236-6 du Règlement général de l'AMF. L'AMF a en outre estimé que Bolloré SE était en situation d'offre publique obligatoire vis-à-vis de Vivendi SE sans pouvoir prétendre au bénéfice d'une dérogation à cette obligation, en raison de l'assimilation à sa propre participation des actions autodétenues par Vivendi SE, qui devrait selon elle découler de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 22 avril 2025. L'AMF a conclu que Bolloré SE était tenue au dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les titres de capital de Vivendi SE telle qu'elle existe à ce jour, dans un délai fixé à six mois et à des conditions telles qu'il puisse être déclaré conforme. L'AMF a précisé qu'elle n'avait pas compétence pour imposer une offre publique de retrait sur les sociétés Canal+, Havas NV et Louis Hachette Group. L'AMF a ajouté que le dépôt de ce projet permettra également de satisfaire à l'obligation d'offre publique, et qu'elle veillera à ce que la clôture de cette offre de retrait n'intervienne qu'après que la Cour de cassation, dans le cadre des pourvois formés à l'encontre de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 22 avril 2025, aura rendu son arrêt.

Par une déclaration de recours en annulation en date du 28 juillet 2025, complétée par un exposé des moyens du 6 août 2025, Bolloré SE a sollicité auprès de la Cour d'appel de Paris l'annulation de cette décision.

8. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

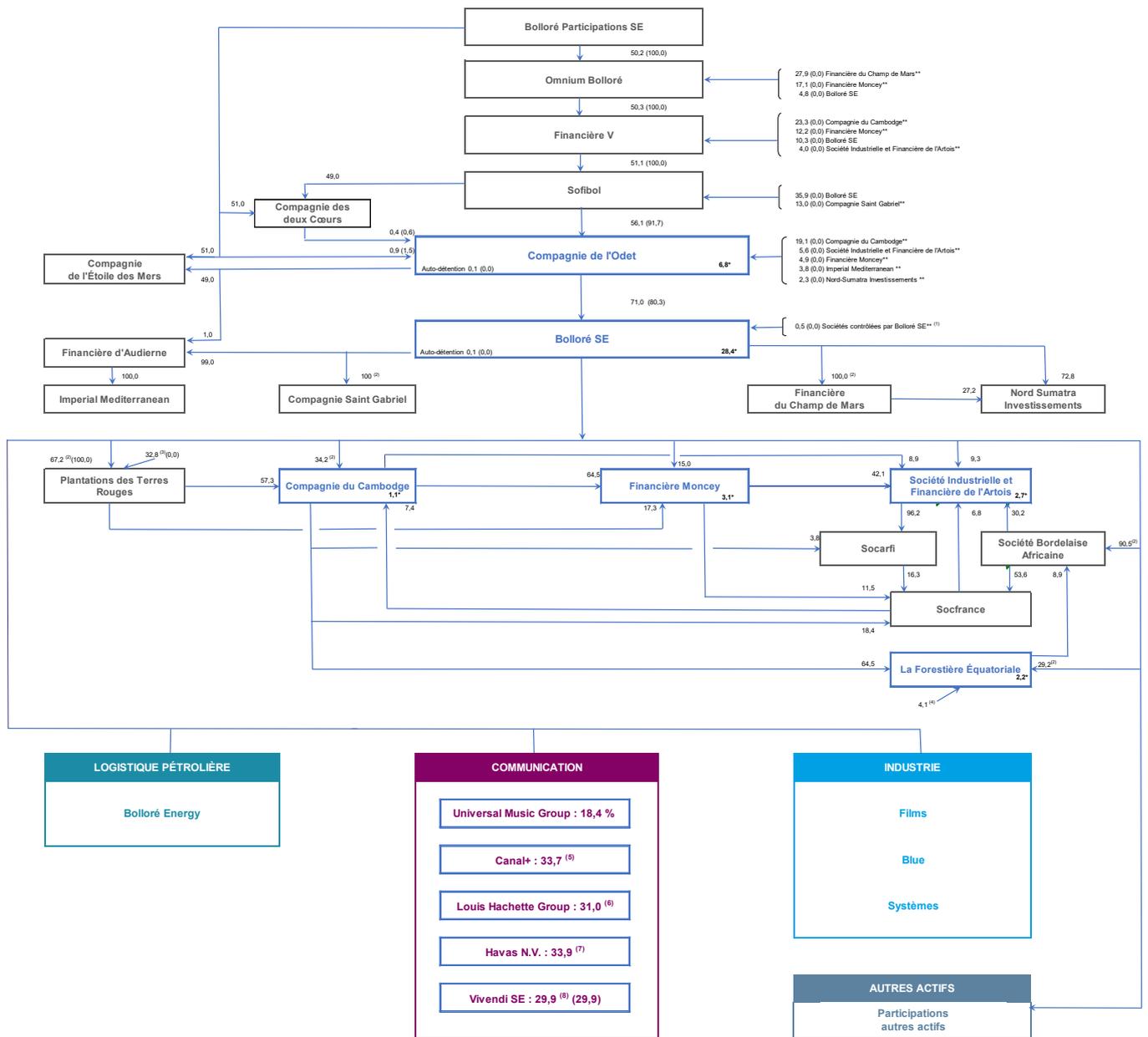
Les principaux risques auxquels le Groupe pourrait être confronté sont exposés dans la Note 7 des comptes consolidés résumés semestriels et concernant les incertitudes, voir la Note 9.2. sur les litiges en cours.

9. PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la Note 13 des comptes consolidés résumés semestriels.

10. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 30 JUIN 2025

Au 30 juin 2025 en pourcentage de capital (et de droit de vote)



% (%) % du capital (% des voix en Assemblée générale, si différent)

* Pourcentage du capital hors Groupe

** Contrôlé par Bolloré SE

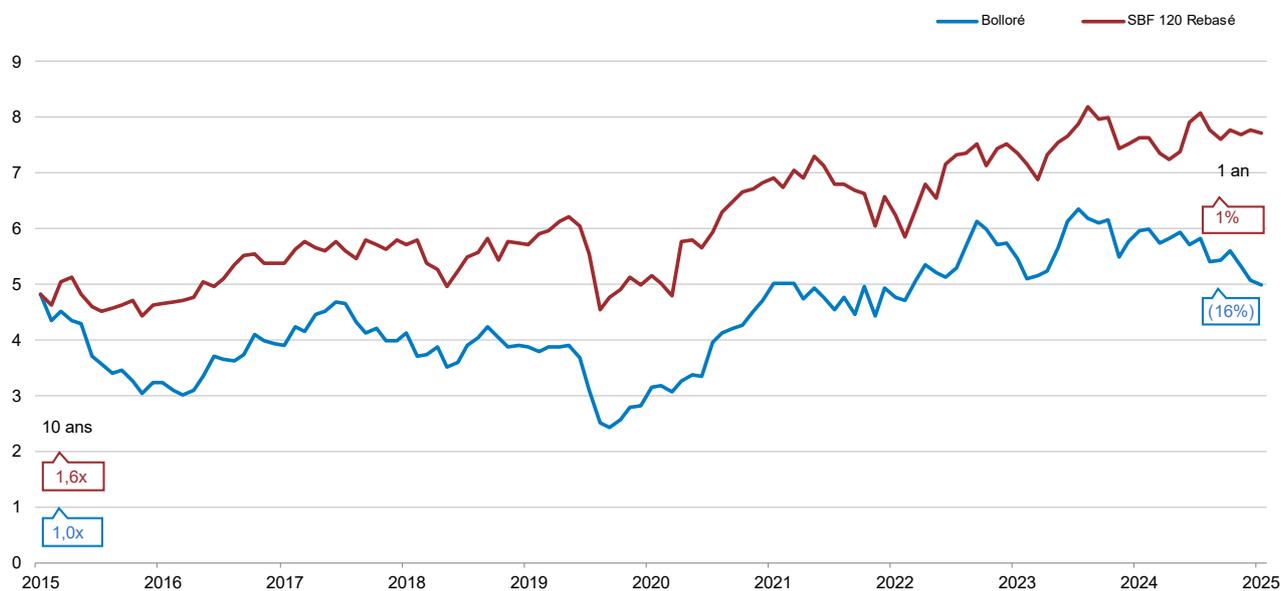
Sociétés cotées

Par convention, les participations inférieures à 1 % ne sont pas mentionnées.

- (1) Imperial Mediterranean, Société Bordelaise Africaine et Nord-Sumatra Investissements.
- (2) Directement et indirectement par des filiales à 100 %.
- (3) Dont moins de 10,0 % par Compagnie du Cambodge et 22,8 % par Société Industrielle et Financière de l'Artois.
- (4) 4,1 % par SFA, filiale à 98,4 % de Plantations des Terres Rouges.
- (5) 30,4 % par Bolloré SE et 3,2 % par Compagnie de l'Odet.
- (6) 30,4 % par Bolloré SE et 0,6 % par Compagnie de l'Odet.
- (7) 30,4 % par Bolloré SE, 0,6 % par Compagnie de l'Odet et 2,9 % par Compagnie de l'Etoile des Mers, détenue à 49 % par Compagnie de l'Odet. Au 15 septembre 2025, Compagnie de l'Etoile des Mers détenait 7,38 % du capital.
- (8) 29,3 % par Bolloré SE et 0,6 % par Compagnie de l'Odet (% du total des voix brutes).

11. ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Cours en euros, en moyenne mensuelle.
Au 28 août 2025



SOMMAIRE COMPTES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS SEMESTRIELS

ÉTATS FINANCIERS	26
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	32

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en millions d'euros et arrondis à la décimale la plus proche. De façon générale, les valeurs présentées dans les comptes consolidés et Annexes aux comptes consolidés sont arrondies à la décimale la plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté. Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

État financiers consolidés au 30 juin 2025

ÉTAT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Notes	Jun 2025	Jun 2024 ⁽¹⁾	Décembre 2024
Chiffre d'affaires	5.1 - 5.2	1 547,4	1 540,7	3 130,3
Achats et charges externes	5.3	(1 462,0)	(1 469,0)	(2 976,2)
Frais de personnel	5.3	(141,2)	(138,9)	(276,4)
Amortissements et provisions	5.3	145,4	(22,2)	(123,2)
Autres produits opérationnels	5.3	15,0	19,9	41,2
Autres charges opérationnelles	5.3	(184,3)	(19,9)	(79,8)
Résultat opérationnel avant prise en compte des résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles	5.3	(79,7)	(89,4)	(284,1)
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence opérationnelles	5.3 - 6.2	223,8	64,4	294,8
Résultat opérationnel	5.1 - 5.2 - 5.3	144,1	(25,0)	10,7
<i>Charges d'intérêts et autres charges liées au financement</i>	6.1	<i>(9,1)</i>	<i>(49,4)</i>	<i>(60,4)</i>
<i>Revenus des créances et autres produits liés au financement</i>	6.1	<i>75,2</i>	<i>124,2</i>	<i>233,2</i>
Coût net du financement	6.1	66,0	74,9	172,8
Autres produits financiers	6.1	69,5	35,8	73,4
Autres charges financières	6.1	(40,5)	(49,9)	(100,7)
Résultat financier	6.1	95,1	60,8	145,5
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	6.2	(0,9)	18,1	30,0
Impôts sur les résultats	11	(10,2)	(7,9)	(27,4)
Résultat net des activités poursuivies		228,0	46,0	158,8
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	12	13,5	3 838,0	1 680,8
Résultat net consolidé		241,6	3 884,0	1 839,6
Résultat net consolidé, part du Groupe		240,3	3 758,4	1 822,3
Intérêts minoritaires		1,3	125,6	17,4

(1) Retraité : voir note 3 - Comparabilité des comptes.

RÉSULTAT PAR ACTION ⁽¹⁾ (EN EUROS) :

8.2

	Jun 2025	Jun 2024 ⁽²⁾	Décembre 2024
Résultat net part du Groupe :			
- de base	0,09	1,32	0,64
- dilué	0,08	1,32	0,64
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies :			
- de base	0,08	0,02	0,06
- dilué	0,08	0,02	0,05
Résultat net part du Groupe des activités cédées ou en cours de cession :			
- de base	0,00	1,31	0,59
- dilué	0,00	1,31	0,59

(1) Hors titres d'autocontrôle et d'autodétention.

(2) Retraité : voir note 3 - Comparabilité des comptes.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Jun 2025	Jun 2024	Décembre 2024
Résultat net consolidé de l'exercice	241,6	3 884,0	1 839,6
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées	(4,9)	26,0	83,8
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées ⁽¹⁾	(0,3)	2,2	(14,7)
Autres variations des éléments recyclables en résultat ultérieurement ⁽²⁾	(182,9)	29,4	84,3
Total des variations des éléments recyclables en résultat net ultérieurement	(188,1)	57,6	153,4
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées ⁽¹⁾	(426,3)	(832,3)	729,3
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités mises en équivalence	237,5	119,1	216,1
Pertes et gains actuariels des entités contrôlées comptabilisés en capitaux propres	(0,1)	28,4	36,8
Pertes et gains actuariels des entités en équivalence comptabilisés en capitaux propres	5,1		(3,5)
Total des variations des éléments non recyclables en résultat net ultérieurement	(183,9)	(684,8)	978,8
RÉSULTAT GLOBAL	(130,4)	3 256,8	2 971,8
Dont :			
- part du Groupe	(123,9)	3 128,6	2 748,5
- part des minoritaires	(6,5)	128,3	223,3
dont impôt en autres éléments du résultat global des entités contrôlées :			
- sur éléments recyclables en résultat net	0,1	0,3	0,6
- sur éléments non recyclables en résultat net	(0,0)	(8,2)	0,7

(1) Voir Note 6.3 - Autres actifs financiers.

(2) Concerne essentiellement les entités mises en équivalence.

BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2025	31/12/2024
ACTIF			
<i>Goodwill</i>		134,4	134,3
Autres immobilisations incorporelles		58,6	66,6
Immobilisations corporelles		549,9	562,8
Titres mis en équivalence	6.2	11 002,0	10 897,5
Autres actifs financiers non courants	6.3	8 482,4	9 166,0
Impôts différés		1,7	2,8
Autres actifs non courants		0,7	0,8
Actifs non courants		20 229,7	20 830,8
Stocks et en-cours		190,8	213,9
Clients et autres débiteurs		631,2	689,8
Impôts courants		4,2	15,4
Autres actifs financiers courants	6.3	263,8	720,6
Autres actifs courants		15,4	12,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.4	5 633,1	5 186,7
Actifs courants		6 738,4	6 839,1
TOTAL ACTIF		26 968,1	27 669,9
PASSIF			
Capital		450,0	456,3
Primes liées au capital		475,9	714,8
Réserves consolidées		24 391,0	24 276,5
Capitaux propres, part du Groupe		25 316,9	25 447,7
Intérêts minoritaires		238,2	299,6
Capitaux propres	8.1	25 555,1	25 747,3
Dettes financières non courantes	6.5	87,4	123,8
Provisions pour avantages au personnel	9	23,1	22,7
Autres provisions non courantes	9	199,3	222,5
Impôts différés		42,3	51,4
Autres passifs non courants		24,2	23,0
Passifs non courants		376,4	443,3
Dettes financières courantes	6.5	172,4	272,0
Provisions courantes	9	43,4	46,7
Fournisseurs et autres créditeurs		787,7	1 137,4
Impôts courants		11,8	3,8
Autres passifs courants		21,2	19,4
Passifs courants		1 036,6	1 479,3
TOTAL PASSIF		26 968,1	27 669,9

VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

(en millions d'euros)	Jun 2025	Jun 2024 ⁽¹⁾	Décembre 2024
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net part du Groupe dans le résultat des activités poursuivies	226,7	44,6	156,0
Part des intérêts minoritaires dans le résultat des activités poursuivies	1,3	1,4	2,8
Résultat net des activités poursuivies	228,0	46,0	158,8
Charges et produits sans effet sur la trésorerie :			
- élimination des amortissements et provisions	11,0	22,5	41,1
- élimination de la variation des impôts différés	(7,4)	2,7	1,1
- autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité	(208,7)	(85,1)	(253,3)
- élimination des plus ou moins-values de cession	19,5	33,6	50,1
Autres retraitements :			
- coût net du financement	(66,0)	(74,9)	(172,8)
- produits des dividendes reçus	(52,6)	(23,3)	(28,2)
- charges d'impôts sur les sociétés	17,6	5,2	26,3
- coût financier IFRS 16	0,7	0,6	1,2
Dividendes reçus :			
- dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	155,2	100,5	184,2
- dividendes reçus des sociétés non consolidées	52,6	23,1	46,8
Impôts sur les sociétés décaissés	1,8	32,6	9,9
Incidence des variations des autres éléments du besoin en fonds de roulement :	118,9	(25,5)	80,1
- dont stocks et en-cours	22,2	(12,6)	65,9
- dont dettes	43,4	10,0	26,5
- dont créances	53,3	(22,9)	(12,4)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles poursuivies	270,6	58,0	145,4
Flux d'investissement			
Décaissements liés à des acquisitions :			
- immobilisations corporelles	(14,9)	(18,4)	(34,7)
- autres immobilisations incorporelles	(4,0)	(3,1)	(6,9)
- immobilisations du domaine concédé	-	-	(0,5)
- titres et autres immobilisations financières	(47,8)	(197,3)	(639,4)
Encaissements liés à des cessions :			
- immobilisations corporelles	0,8	0,3	1,6
- autres immobilisations incorporelles	0,0	0,4	0,4
- titres	1,5	1,9	2,9
- autres immobilisations financières	757,2	1,2	1,2
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	(5,8)	4 679,2	4 448,9
Flux nets de trésorerie sur investissements liés aux activités poursuivies	686,9	4 464,1	3 773,4
Flux de financement			
Décaissements :			
- dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(167,4)	(141,7)	(198,4)
- dividendes versés aux minoritaires nets des impôts de distribution	(4,2)	(2,3)	(2,5)
- remboursements des dettes financières	6.5 (105,4)	(1 900,9)	(1 982,8)
- remboursements des dettes de loyer	(2,5)	(2,7)	(5,7)
- acquisition d'intérêts minoritaires et d'actions d'autocontrôle	(251,9)	-	(70,9)
Encaissements :			
- augmentation de capital	-	0,0	0,0
- subventions d'investissements	-	0,2	0,2
- augmentation des dettes financières	6.5 0,5	11,2	30,9
- cession d'intérêts minoritaires et d'actions d'autocontrôle	0,0	-	-
- variation des dettes sur contrats IFRS 16	0,1	0,1	0,1
Intérêts nets décaissés sur emprunts	66,2	61,1	159,7
Intérêts nets décaissés sur contrats IFRS 16	(0,6)	(0,5)	(1,2)
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement liées aux activités poursuivies	(465,2)	(1 975,6)	(2 070,6)
Incidence des variations de cours des devises	(0,3)	(1,1)	(0,4)
Incidence du reclassement des activités cédées ou en cours de cession	3 (19,1)	(1 047,9)	(2 197,0)
Autres	-	(0,0)	-
Variation de la trésorerie	472,9	1 497,5	(349,2)
Trésorerie à l'ouverture	5 053,0	5 402,2	5 402,2
Trésorerie à la clôture	5 525,9	6 899,7	5 053,0

(1) Retraité : voir note 3 - Comparabilité des comptes.

Flux nets de l'activité

Les autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité comprennent principalement l'élimination des résultats des sociétés mises en équivalence pour -222,9 millions d'euros.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) s'améliore de +118,9 millions d'euros par rapport à décembre 2024. Cette variation s'explique principalement de la réduction du BFR du secteur Industrie à hauteur de +82,0 millions d'euros, essentiellement liée au versement d'une indemnité par le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole (voir note 9.2 - Litiges en cours). Elle résulte également de la diminution du BFR du secteur Bolloré Energy pour +53,9 millions d'euros, en lien avec le recul d'environ 12 % des prix des produits pétroliers entre décembre 2024 et juin 2025.

Flux nets d'investissements

Les encaissements liés aux cessions d'autres immobilisations financières incluent notamment +295,8 millions d'euros correspondant au remboursement à Bolloré SE, à la suite de la déclaration de non-conformité par l'Autorité des marchés financiers, du gage-espèce qui avait été versé en 2024 dans le cadre des offres publiques de retrait suivies de retraits obligatoires (OPR-RO) visant les actions Compagnie du Cambodge, Financière Moncey et Société Industrielle et Financière de l'Artois (voir note 1 - Faits marquants). Ils comprennent également la cession d'actifs financiers de gestion de trésorerie par Bolloré SE pour +358,5 millions d'euros, ainsi que le remboursement partiel par Vivendi SE de la convention de trésorerie conclue avec Bolloré SE à hauteur de 100,0 millions d'euros.

Flux nets de financement

Les décaissements liés à l'acquisition d'intérêts minoritaires et d'actions d'autocontrôle concernent le rachat par Bolloré SE de ses propres actions dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2024 pour -196,5 millions d'euros (voir note 1 - Faits marquants).

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Nombre d'actions hors autocontrôle et d'auto-détention ⁽¹⁾	Juste valeur des actifs financiers							Réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
		Capital	Primes	Titres d'auto-contrôle et d'auto-détention	Recyclable	Non recyclable	Réserves de conversion	Pertes et gains actuariels				
Capitaux propres au 31 décembre 2023	2 834 358 478	472,2	1 303,9	(630,0)	30,5	6 734,4	(15,1)	(58,6)	15 238,0	23 075,3	13 330,3	36 405,6
Transactions avec les actionnaires	2 493 500	(15,8)	(589,0)	605,3	(3,1)	7,3	0,6	(1,4)	(97,6)	(93,7)	383,8	290,1
Augmentation de capital	2 493 500	0,4	-	-	-	-	-	-	(0,4)	-	-	-
Acquisitions / Cessions de titres d'auto-contrôle ou d'auto-détention ⁽¹⁾		(16,2)	(589,0)	605,3	-	-	-	-	0,0	0,0	-	0,0
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-	(141,7)	(141,7)	(294,0)	(435,7)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	11,1	11,1	13,7	24,8
Variations de périmètre ⁽²⁾	-	-	-	-	(3,4)	(1,4)	4,0	3,9	39,6	42,7	665,7	708,4
Autres variations	-	-	-	-	0,4	8,7	(3,4)	(5,3)	(6,2)	(5,7)	(1,6)	(7,3)
Éléments du résultat global	-	-	-	-	4,8	(653,9)	12,4	6,9	3 758,4	3 128,6	128,2	3 256,8
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	3 758,4	3 758,4	125,6	3 884,0
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	4,8	(653,9)	12,4	6,9	-	(629,8)	2,6	(627,2)
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2024	2 836 851 978	456,3	714,8	(24,7)	32,2	6 087,8	(2,1)	(53,0)	18 898,9	26 110,2	13 842,3	39 952,5

(en millions d'euros)	Nombre d'actions hors autocontrôle et d'auto-détention ⁽¹⁾	Juste valeur des actifs financiers							Réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
		Capital	Primes	Titres d'auto-contrôle et d'auto-détention	Recyclable	Non recyclable	Réserves de conversion	Pertes et gains actuariels				
Capitaux propres au 31 décembre 2023	2 834 358 478	472,2	1 303,9	(630,0)	30,5	6 734,4	(15,1)	(58,6)	15 238,0	23 075,3	13 330,3	36 405,6
Transactions avec les actionnaires	(9 412 442)	(15,8)	(589,0)	469,0	(26,2)	226,8	37,8	56,4	(535,0)	(376,0)	(13 254,0)	(13 630,0)
Augmentation de capital	2 493 500	0,4	-	-	-	-	-	-	(0,4)	-	-	-
Acquisitions / Cessions de titres d'auto-contrôle ou d'auto-détention ⁽¹⁾	(11 905 942)	(16,2)	(589,0)	469,0	-	-	-	-	(0,5)	(136,8)	(0,0)	(136,8)
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-	(198,4)	(198,4)	(327,0)	(525,5)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	17,0	17,0	24,0	41,1
Variations de périmètre ⁽²⁾	-	-	-	-	(27,0)	228,4	38,2	62,0	(390,3)	(88,7)	(12 952,3)	(13 041,0)
Autres variations	-	-	-	-	0,8	(1,6)	(0,4)	(5,6)	37,7	30,9	1,3	32,1
Éléments du résultat global	-	-	-	-	(1,6)	852,2	69,1	6,5	1 822,3	2 748,5	223,3	2 971,8
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	1 822,3	1 822,3	17,4	1 839,6
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(1,6)	852,2	69,1	6,5	-	926,2	205,9	1 132,1
Capitaux propres au 31 décembre 2024	2 824 946 036	456,3	714,8	(161,0)	2,8	7 813,4	91,8	4,3	16 525,3	25 447,7	299,6	25 747,3
Transactions avec les actionnaires	(31 196 072)	(6,4)	(238,9)	117,8	(0,0)	30,7	(0,4)	(0,1)	90,5	(6,9)	(54,9)	(61,8)
Augmentation de capital	4 238 500	0,7	-	-	-	-	-	-	(0,7)	-	-	-
Acquisitions / Cessions de titres d'auto-contrôle ou d'auto-détention ⁽¹⁾	(35 434 572)	(7,1)	(238,9)	117,8	-	-	-	-	(1,7)	(129,9)	(0,0)	(129,9)
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-	(167,4)	(167,4)	(4,3)	(171,6)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	2,9	2,9	0,0	2,9
Variations de périmètre ⁽²⁾	-	-	-	-	(0,0)	30,4	(0,4)	(0,0)	269,9	299,8	(53,4)	246,4
Autres variations	-	-	-	-	-	0,3	-	(0,1)	(12,6)	(12,4)	2,8	(9,6)
Éléments du résultat global	-	-	-	-	1,1	(181,1)	(189,2)	5,0	240,3	(123,9)	(6,5)	(130,4)
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	240,3	240,3	1,3	241,6
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	1,1	(181,1)	(189,2)	5,0	-	(364,2)	(7,8)	(372,0)
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2025	2 793 749 964	450,0	475,9	(43,2)	3,8	7 663,0	(97,8)	9,3	16 855,9	25 316,9	238,2	25 555,1

(1) Voir note 8.1 - Capitaux propres et note 1 - Faits marquants.

(2) En 2025, concerne principalement la décomptabilisation d'une dette inscrite au 31 décembre 2024 pour 295,8 millions d'euros, liée à l'engagement de rachat des intérêts minoritaires dans le cadre de l'offre publique de rachat visant les titres de Compagnie du Cambodge, Société Industrielle et Financière de l'Artois et Financière Moncey (voir note 1 - Faits marquants).

En 2024, concernait essentiellement l'impact de la perte du contrôle au sens de IFRS 10 du Groupe dans Vivendi pour -13 536,2 millions d'euros et les effets de l'affectation du prix d'acquisition de Lagardère sur les intérêts minoritaires, pour 897,3 millions d'euros.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1. FAITS MARQUANTS	33
NOTE 2. PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX	34
2.1. ÉVOLUTIONS NORMATIVES	34
2.2. RECOURS À DES ESTIMATIONS.....	34
2.3. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	34
NOTE 3. COMPARABILITÉ DES COMPTES	34
3.1. TABLEAU DE PASSAGE SYNTHÉTIQUE DU COMPTE DE RÉSULTAT COMPARABLE PUBLIÉ ET RETRAITÉ.....	35
3.2. TABLEAU DE PASSAGE SYNTHÉTIQUE DU TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ COMPARABLE PUBLIÉ ET RETRAITÉ	36
NOTE 4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	36
4.1. PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE.....	36
4.2. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS AU TITRE DES OPÉRATIONS SUR TITRES.....	37
NOTE 5. DONNÉES LIÉES À L'ACTIVITÉ	37
5.1. INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS.....	37
5.2. PRINCIPALES ÉVOLUTIONS À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS	38
5.3. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL.....	39
NOTE 6. STRUCTURE FINANCIÈRE ET COÛTS FINANCIERS	40
6.1. RÉSULTAT FINANCIER.....	40
6.2. TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	40
6.3. AUTRES ACTIFS FINANCIERS.....	44
6.4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE NETTE	45
6.5. ENDETTEMENT FINANCIER.....	46
NOTE 7. INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHÉ	47
7.1. INFORMATIONS SUR LES RISQUES	47
NOTE 8. CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION	48
8.1. CAPITAUX PROPRES.....	48
8.2. RÉSULTAT PAR ACTION.....	49
NOTE 9. PROVISIONS ET LITIGES	50
9.1. PROVISIONS.....	50
9.2. LITIGES EN COURS	50
NOTE 10. CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL	53
10.1. TRANSACTIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS.....	53
NOTE 11. IMPÔTS	54
11.1. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT	54
NOTE 12. RÉSULTAT DES ACTIVITÉS CÉDÉES OU EN COURS DE CESSION	54
NOTE 13. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	54
NOTE 14. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	54

Bolloré SE est une société européenne régie par les dispositions du règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001, relatif au statut de la société européenne, les dispositions de la directive n° 2001/86/CE du Conseil du 8 octobre 2001, les dispositions du Code de commerce français sur les sociétés en général et les sociétés européennes en particulier. Son siège social est à Odet, 29500 Ergué-Gabéric. Le département administratif se situe 31-32, quai de Dion-Bouton, 92811 Puteaux. La société est cotée à Paris.

La société Bolloré SE est consolidée dans les périmètres Compagnie de l'Odet et Bolloré Participations SE.

Les comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration du 17 septembre 2025.

NOTE 1. FAITS MARQUANTS

PROGRAMMES DE RACHAT D' ACTIONS BOLLORÉ

Programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2024 :

L'Assemblée générale mixte du 22 mai 2024 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions dans le respect des dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, au prix maximum de 6,50 euros par action (hors frais d'acquisition) pour un montant maximum de 284 millions d'actions (représentant 9,99 % du capital social), pour une durée de 18 mois.

Entre le 12 août 2024 et le 31 décembre 2024, Bolloré SE avait acquis 11 905 milliers d'actions (représentant 0,42 % du capital), au cours moyen de 5,77 euros, pour un montant global de 68,7 millions d'euros.

Entre le 1^{er} janvier 2025 et le 27 mai 2025, Bolloré SE a acquis 35 435 milliers actions, (représentant 1,26 % du capital), au cours moyen de 5,52 euros, pour un montant global de 196,5 millions d'euros, frais inclus.

Le Conseil d'administration de Bolloré SE, lors des séances du 17 mars 2025 et du 21 mai 2025 a procédé, dans le cadre des autorisations données respectivement par les Assemblées générales mixtes du 22 mai 2024 et du 21 mai 2025, à l'annulation de respectivement de 21 374 milliers et de 22 734 milliers d'actions autodétenues acquises en 2024 et 2025 dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée générale du 22 mai 2024. Ces opérations sont sans impact sur les comptes consolidés du Groupe puisque les actions d'autodétention sont annulées au fur et à mesure des acquisitions. Seuls les frais relatifs à ces opérations d'annulation, qui se sont élevés à 1,4 million d'euros, ont été portés en diminution des capitaux propres.

Au 30 juin 2025, dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2024, Bolloré SE détenait 3 231 milliers d'actions d'autodétention, représentant 0,11 % du capital, pour un montant global de 18,4 millions d'euros.

Programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2025 :

L'Assemblée générale mixte du 21 mai 2025 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions dans le respect des dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, au prix maximum de 6,50 euros par action (hors frais d'acquisition) pour un montant maximum de 284 millions d'actions (représentant 9,96 % du capital social), pour une durée de 18 mois.

Cette autorisation a pris effet le 21 juin 2025 et a mis fin à cette date au précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale du 22 mai 2024. Au 30 juin 2025, le Conseil d'administration de Bolloré SE n'a pas mis en œuvre cette autorisation.

Au 30 juin 2025, dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2025, Bolloré SE ne détenait pas d'actions d'autodétention.

OFFRES PUBLIQUES DE RETRAIT SUIVIES DE RETRAITS OBLIGATOIRES VISANT LES ACTIONS DE COMPAGNIE DU CAMBODGE, FINANCIÈRE MONCEY ET SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DE L'ARTOIS

Bolloré SE avait déposé le 13 septembre 2024 trois offres publiques de retrait alternatives suivies d'un retrait obligatoire visant les actions de Compagnie du Cambodge, de Financière Moncey et de Société Industrielle et Financière de l'Artois. Les termes proposés par Bolloré SE sont présentés dans le Document d'enregistrement universel 2024 : note 1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a annoncé le 17 avril 2025 qu'elle avait décidé le 15 avril 2025 de déclarer ces offres non conformes et elle a publié le 2 mai 2025 les décisions de non-conformité correspondantes. En synthèse, l'AMF a estimé qu'il n'était pas possible de considérer que (i) l'information destinée aux actionnaires de chacune des sociétés cibles, notamment sur la justification des conditions financière de l'offre envisagée, était complète, compréhensible et cohérente au regard des textes applicables et (ii) l'évaluation des actions des sociétés visées par les offres intégrait pleinement la valeur de leurs actifs. Le 5 mai 2025, Bolloré SE a annoncé avoir décidé ne pas former de recours contre ces décisions devant la Cour d'appel de Paris. Ces décisions sont de ce fait devenues définitives, Bolloré SE étant dès lors déliée de toute obligation à cet égard.

Traitement comptable de cette opération dans les comptes consolidés.

Les offres déposées en 2024 étaient constitutives, lors de l'arrêté des comptes consolidés de l'exercice 2024 par le Conseil d'administration du 17 mars 2025, d'engagement irrévocables de la part de Bolloré SE. Il avait donc été constaté un engagement de rachat d'intérêts minoritaires, conformément aux dispositions de IFRS 10 « États financiers consolidés », pour le montant de la juste valeur de la contrepartie transférée estimée sur la base d'une souscription à l'offre en espèces (ou non-souscription par les minoritaires mais qui emporterait les mêmes conséquences) soit 300,0 millions d'euros dont 4,2 millions d'euros de frais. Cet engagement a été annulé dans les comptes consolidés semestriels du 30 juin 2025 et l'enveloppe de frais a été inscrite au compte de résultat.

Bolloré SE avait également versé un séquestre de 295,8 millions d'euros (dont 38 millions d'euros avait été versés après le 31 décembre 2024) pour garantir cette opération, inscrit en actifs financiers au coût amorti. Ce séquestre a été intégralement remboursé au cours de premier semestre 2025 (voir note 6.3 - Autres actifs financiers).

NOTE 2. PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés semestriels résumés sont identiques à ceux utilisés par le Groupe pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et détaillés dans la note 2 - Principes comptables généraux des états financiers consolidés de l'exercice 2024 ; sous réserve des éléments ci-dessous :

- application par le Groupe des normes comptables ou interprétations, présentées au paragraphe 2.1.1 - Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements appliqués par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- application des spécificités de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Conformément à la norme IAS 34, ces états financiers n'incluent pas l'ensemble des notes requises dans les comptes annuels mais une sélection de notes explicatives. Ils doivent être lus en liaison avec les états financiers du Groupe au 31 décembre 2024.

2.1. ÉVOLUTIONS NORMATIVES**2.1.1. Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements appliqués par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2025**

L'application des amendements de normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à partir du 1^{er} janvier 2025 n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes au 30 juin 2025.

2.1.2. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de normes ou interprétations publiées par l'IASB, adoptées ou non par l'Union européenne au 30 juin 2025.

2.2. RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec IAS 34 amène la Direction à recourir à des hypothèses et à des estimations dans la mise en œuvre des principes comptables pour valoriser des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges pour la période présentée.

2.3. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'établissement des états financiers suppose la prise en compte des enjeux liés au changement climatique, en particulier dans le contexte de l'information présentée dans le chapitre 2 « Rapport de durabilité » du Document d'enregistrement universel 2024.

La Direction a donc veillé à ce que les hypothèses soutenant les estimations des états financiers consolidés intègrent les effets futurs jugés les plus probables relatifs à ces enjeux.

Le Groupe considère que les conséquences du changement climatique ainsi que les engagements pris par le groupe n'ont pas d'incidence significative sur ses activités à moyen-terme et les conséquences du changement climatique ainsi que les engagements pris par le Groupe décrits dans le chapitre 2 « Rapport de durabilité » du Document d'enregistrement universel 2024 n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés au 30 juin 2025.

NOTE 3. COMPARABILITÉ DES COMPTES**Retraitement de l'information comparative**

En application de la norme *IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, le Groupe Vivendi est présenté dans les états financiers consolidés du Groupe comme une activité cédée ou en cours de cession.

Conformément à cette norme, le Groupe a reclassé en activités cédées ou en cours de cession le Groupe Vivendi dans le compte de résultat et dans le tableau de flux de trésorerie, jusqu'à la date de perte de contrôle, au sens de IFRS 10 « États financiers consolidés », le 13 décembre 2024. Le retraitement des données publiées au titre du premier semestre 2024 est présenté ci-dessous :

3.1. TABLEAU DE PASSAGE SYNTHÉTIQUE DU COMPTE DE RÉSULTAT COMPARABLE PUBLIÉ ET RETRAITÉ

Compte de résultat du premier semestre 2024

(en millions d'euros)	Jun 2024 publié	Reclassement IFRS 5 Vivendi	Jun 2024 retraité
Chiffre d'affaires	10 592,1	(9 051,4)	1 540,7
Résultat opérationnel	344,5	(369,5)	(25,0)
Résultat financier	50,7	10,1	60,8
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	(49,1)	67,2	18,1
Impôts sur les résultats	(137,1)	129,3	(7,9)
Résultat net des activités poursuivies	209,0	(163,0)	46,0
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	3 675,0	163,0	3 838,0
Résultat net consolidé	3 884,0	0,0	3 884,0
<i>Résultat net consolidé, part du Groupe</i>	<i>3 758,4</i>	<i>0,0</i>	<i>3 758,4</i>
<i>Intérêts minoritaires</i>	<i>125,6</i>	<i>0,0</i>	<i>125,6</i>
Résultat net part du Groupe par action (en euros, hors titres d'autocontrôle)			
- de base	1,32		1,32
- dilué	1,32		1,32
Résultat net part du Groupe par action des activités poursuivies (en euros, hors titres d'autocontrôle)			
- de base	0,03		0,02
- dilué	0,03		0,02
Résultat net part du Groupe par action des activités cédées ou en cours de cession (en euros, hors titres d'autocontrôle)			
- de base	1,30		1,31
- dilué	1,29		1,31

3.2. TABLEAU DE PASSAGE SYNTHÉTIQUE DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ COMPARABLE PUBLIÉ ET RETRAITÉ

Variation de la trésorerie consolidée du premier semestre 2024

(en millions d'euros)	Jun 2024 publié	Reclassement IFRS 5 Vivendi	Jun 2024 retraité
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net part du Groupe dans le résultat des activités poursuivies	84,1	(39,5)	44,6
Part des intérêts minoritaires dans le résultat des activités poursuivies	124,9	(123,4)	1,4
Résultat net des activités poursuivies	209,0	(163,0)	46,0
Retraitements	787,6	(906,4)	(118,8)
Dividendes reçus	227,8	(104,2)	123,6
Impôts sur les sociétés décaissés	(43,2)	75,8	32,6
Investissements de contenus, nets	(87,1)	87,1	0,0
Incidence des variations des autres éléments du besoin en fonds de roulement	(357,2)	331,8	(25,5)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles poursuivies	737,0	(678,9)	58,0
Flux nets de trésorerie sur investissements liés aux activités poursuivies	3 817,2	646,9	4 464,1
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement liées aux activités poursuivies	(3 054,6)	1 079,0	(1 975,6)
Incidence des variations de cours des devises	(2,3)	1,2	(1,1)
Incidence du reclassement des activités cédées ou en cours de cession	(0,7)	(1 047,2)	(1 047,9)
Autres	1,0	(1,0)	(0,0)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	1 497,5	0,0	1 497,5
Trésorerie à l'ouverture	5 402,2	0,0	5 402,2
Trésorerie à la clôture	6 899,7	0,0	6 899,7

SAISONNALITÉ DE L'ACTIVITÉ

Les chiffres d'affaires et résultats opérationnels ont un caractère saisonnier et sont présentés en comparaison du semestre comparable et de l'année complète précédente.

Conformément aux principes comptables IFRS, le chiffre d'affaires est reconnu dans les mêmes conditions qu'à la clôture annuelle.

NOTE 4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1. PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

4.1.1. Variations de périmètre du premier semestre 2025

Néant.

4.1.2. Variations de périmètre de l'exercice 2024

- **Entrée de périmètre au sein du secteur Bolloré Energy**

Le 26 novembre 2024, le Groupe a finalisé le rachat du fonds de commerce de la société Chantelat S.A., spécialisée dans la distribution de produits pétroliers, lubrifiants, AdBlue et granulés de bois, ainsi que les actifs immobiliers associés à son exploitation.

- **Sortie de périmètre au sein du secteur Communication**

Le 6 juin 2024, Vivendi et CTS EVENTIM ont annoncé avoir finalisé l'opération de cession des activités de festivals et de billetterie à l'international de Vivendi pour une valeur d'entreprise totale d'environ 300 millions d'euros.

- **Sortie de périmètre au sein du secteur Transport et Logistique**

Le 29 février 2024, le groupe Bolloré et le groupe CMA CGM ont annoncé la réalisation en date de ce même jour de la cession de 100 % de Bolloré Logistics à CMA CGM pour un prix de 4,8 milliards d'euros.

- **Sortie de périmètre au sein du secteur Autres**

A la suite de la sortie de cote de Socfin le 6 septembre 2024, le Groupe Bolloré a cédé 5 % du capital de Socfin au prix de l'offre publique (32,5 euros / action) à son actionnaire majoritaire. Il s'est réinterrogé sur l'influence notable qu'il exerçait sur le groupe Socfin et a conclu à la perte de celle-ci. Les titres de participations du groupe Socfin que le Groupe détient sont désormais comptabilisés suivant la norme IFRS 9 à la juste valeur par capitaux propres (voir note 6.3 - Autres actifs financiers).

- **Changement de méthode de consolidation au sein du secteur Communication**

Le 13 décembre 2024, à la suite de l'opération de scission réalisée par le groupe Vivendi, le Groupe a perdu le contrôle au sens de IFRS 10 qu'il exerçait sur Vivendi jusqu'alors. A compter du 16 décembre 2024, le Groupe consolide les groupes Canal+, Louis Hachette Group, Havas et Vivendi selon la méthode de mise en équivalence.

4.2. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS AU TITRE DES OPÉRATIONS SUR TITRES

La présente note se lit en complément des informations relatives aux engagements donnés et reçus au 31 décembre 2024, tels que décrits dans la note 4.2 - Engagements donnés et reçus au titre des opérations sur titres des notes annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2024.

Il n'y a pas, au 30 juin 2025, de variations significatives au titre des engagements donnés ou reçus sur opérations sur titres qui ne feraient pas l'objet d'une inscription dans les comptes du 30 juin 2025.

NOTE 5. DONNÉES LIÉES À L'ACTIVITÉ

5.1. INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS

5.1.1. Informations par secteur opérationnel

En Juin 2025 ⁽¹⁾ (en millions d'euros)	Bolloré Energy	Communication	Industrie	Autres activités	Éliminations intersecteurs	Total consolidé
<i>Ventes de biens</i>	1 316,1	0,0	127,6	4,1	0,0	1 447,8
<i>Prestations de services</i>	6,7	0,0	25,9	44,9	0,0	77,5
<i>Produits des activités annexes</i>	13,8	0,0	2,4	5,7	0,0	22,0
Chiffre d'affaires externe	1 336,5	0,0	156,0	54,8	0,0	1 547,4
Chiffre d'affaires intersecteurs	0,4	0,0	0,4	9,4	(10,2)	0,0
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 337,0	0,0	156,4	64,2	(10,2)	1 547,4
EBITA ⁽¹⁾	26,6	203,0	(52,3)	(54,7)	0,0	122,6
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	26,6	223,1	(50,3)	(55,4)	0,0	144,1
<i>Dont dotations nettes aux amortissements et provisions</i>	(7,5)	0,0	160,5	(7,6)	0,0	145,4
Investissements corporels et incorporels	6,7	0,0	9,1	4,4	0,0	20,1
<i>Dont investissements locatifs</i>	2,1	0,0	0,1	1,8	0,0	4,0

(1) Avant frais de Groupe Bolloré.

En Juin 2024 ^{(1) (2)} (en millions d'euros)	Bolloré Energy	Communication	Industrie	Autres activités	Elimination intersecteurs	Total consolidé
<i>Ventes de biens</i>	1 300,6	0,0	153,4	4,0	0,0	1 458,1
<i>Prestations de services</i>	3,9	0,0	22,5	35,6	0,0	62,0
<i>Produits des activités annexes</i>	11,5	0,0	2,5	6,6	0,0	20,7
Chiffre d'affaires externe	1 316,0	0,0	178,5	46,2	0,0	1 540,7
Chiffre d'affaires intersecteurs	0,5	0,0	3,9	17,2	(21,6)	0,0
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 316,5	0,0	182,4	63,4	(21,6)	1 540,7
EBITA ⁽¹⁾	17,5	87,8	(69,7)	(35,5)	0,0	0,1
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	17,5	63,4	(69,7)	(36,2)	0,0	(25,0)
<i>Dont dotations nettes aux amortissements et provisions</i>	(9,2)	0,0	(4,1)	(8,9)	0,0	(22,2)
Investissements corporels et incorporels ⁽³⁾	5,1	627,5	14,2	1,9	0,0	648,7
<i>Dont investissements locatifs</i>	0,5	364,5	0,1	0,0	0,0	365,1

(1) Avant frais de Groupe Bolloré.

(2) Retraité : voir note 3 - Comparabilité des comptes.

(3) Les investissements comprennent ici les investissements des activités cédées, dont 627,5 millions d'euros (364,5 millions d'euros au titre des investissements locatifs) pour Vivendi sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024.

En Décembre 2024 ⁽¹⁾ (en millions d'euros)	Bolloré Energy	Communication	Industrie	Autres activités	Eliminations intersecteurs	Total consolidé
<i>Ventes de biens</i>	2 629,2	0,0	300,1	7,6	0,0	2 936,8
<i>Prestations de services</i>	16,0	0,0	45,8	84,9	0,0	146,7
<i>Produits des activités annexes</i>	30,7	0,0	5,0	11,1	0,0	46,8
Chiffre d'affaires externe	2 675,9	0,0	350,9	103,6	0,0	3 130,3
Chiffre d'affaires intersecteurs	0,9	0,0	8,4	35,1	(44,4)	0,0
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 676,9	0,0	359,2	138,7	(44,4)	3 130,3
EBITA ⁽¹⁾	44,9	207,1	(179,4)	(71,3)	0,0	1,3
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	44,9	293,1	(254,5)	(72,7)	0,0	10,7
<i>Dont dotations nettes aux amortissements et provisions</i>	(15,8)	0,0	(88,5)	(18,9)	0,0	(123,2)
Investissements corporels et incorporels ⁽²⁾	15,9	1 326,8	24,6	4,9	0,0	1 372,3
<i>Dont investissements locatifs ⁽²⁾</i>	2,4	711,2	0,4	0,2	0,0	714,2

(1) Avant frais de Groupe Bolloré.

(2) Les investissements comprennent ici les investissements des activités cédées, dont 1 326,8 millions d'euros (711,2 millions d'euros au titre des investissements locatifs) pour Vivendi sur la période du 1^{er} janvier au 13 décembre 2024, date de la perte de contrôle au sens de IFRS 10 du Groupe sur Vivendi.

5.1.2. Informations par zone géographique

(en millions d'euros)	France et DROM-COM	Europe hors France	Afrique	Amériques	Asie- Pacifique	TOTAL
EN JUIN 2025						
Chiffre d'affaires	1 209,7	294,0	0,0	34,0	9,6	1 547,4
Investissements corporels et incorporels	14,8	3,5	0,0	1,7	0,1	20,1
En Juin 2024						
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	1 200,4	294,3	0,0	31,2	14,8	1 540,7
Investissements corporels et incorporels ⁽²⁾	110,1	333,5	29,3	141,2	34,7	648,7
En Décembre 2024						
Chiffre d'affaires	2 454,9	583,1	0,0	66,1	26,2	3 130,3
Investissements corporels et incorporels ⁽²⁾	338,3	607,9	22,9	337,7	65,5	1 372,3

(1) Retraité : voir note 3 - Comparabilité des comptes.

(2) Les investissements comprennent notamment les investissements des activités cédées.

Le chiffre d'affaires par zone géographique présente la répartition des produits en fonction du pays où la vente est réalisée.

5.2. PRINCIPALES ÉVOLUTIONS À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS

Le tableau ci-dessous décrit l'incidence des variations de périmètre et de change sur les chiffres clés, les données 2024 étant ramenées au périmètre et taux de change de 2025.

Lorsqu'il est fait référence à des données à périmètre et change constants, cela signifie que l'impact des variations de taux de change et des variations de périmètre (acquisitions ou cessions de participation dans une société, variation de pourcentage d'intégration, changement de méthode de consolidation) a été retraité.

(en millions d'euros)	Jun 2025	Jun 2024 ⁽¹⁾	Variations de périmètre	Variations de change	Jun 2024 à périmètre et change constants
Chiffre d'affaires	1 547,4	1 540,7	53,6	1,8	1 596,0
Résultat opérationnel	144,1	(25,0)	(0,0)	0,1	(25,0)

(1) Retraité : voir note 3 - Comparabilité des comptes.

5.3. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

(en millions d'euros)	Juin 2025	Juin 2024 ⁽¹⁾	Décembre 2024
Chiffre d'affaires	1 547,4	1 540,7	3 130,3
Achats et charges externes :	(1 462,0)	(1 469,0)	(2 976,2)
- Achats et charges externes	(1 454,4)	(1 461,9)	(2 961,4)
- Locations et charges locatives ⁽²⁾	(7,6)	(7,0)	(14,8)
Frais de personnel	(141,2)	(138,9)	(276,4)
Amortissements et provisions	145,4	(22,2)	(123,2)
Autres produits opérationnels ^(*)	15,0	19,9	41,2
Autres charges opérationnelles ^(*)	(184,3)	(19,9)	(79,8)
Résultat opérationnel avant prise en compte des résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles	(79,7)	(89,4)	(284,1)
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence opérationnelles ⁽³⁾	223,8	64,4	294,8
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	144,1	(25,0)	10,7

(1) Retraité : voir note 3 - Comparabilité des comptes.

(2) Il s'agit des locations exclues du champ d'application d'IFRS 16.

(3) Voir note 6.2 - Titres mis en équivalence.

(*) Détails des autres produits et charges opérationnels :

(en millions d'euros)	Juin 2025			Juin 2024 ⁽¹⁾		
	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles
Plus-values (moins-values) sur cessions d'immobilisations	(0,8)	0,9	(1,7)	(1,5)	0,5	(2,0)
Pertes et gains de change nets de couverture	0,2	3,0	(2,8)	0,3	0,9	(0,7)
Autres ⁽²⁾	(168,6)	11,1	(179,8)	1,2	18,5	(17,3)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(169,3)	15,0	(184,3)	(0,0)	19,9	(19,9)

(1) Retraité : voir note 3 - Comparabilité des comptes.

(2) Principalement, à fin juin 2025, le passage en pertes de la créance Autolib' (voir note 9.2 - Litiges en cours).

Décembre 2024

(en millions d'euros)	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles
Plus-values (moins-values) sur cessions d'immobilisations	(2,5)	1,7	(4,2)
Pertes et gains de change nets de couverture	0,3	1,8	(1,5)
Autres ⁽¹⁾	(36,4)	37,7	(74,1)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(38,6)	41,2	(79,8)

(1) Principalement, les charges non récurrentes provenant de la précédente génération de batterie, au sein du Secteur Industrie.

NOTE 6. STRUCTURE FINANCIÈRE ET COÛTS FINANCIERS

6.1. RÉSULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	Juin 2025	Juin 2024 ⁽¹⁾	Décembre 2024
Coût net du financement	66,0	74,9	172,8
- Charges d'intérêts	(8,0)	(45,6)	(55,9)
- Autres charges	(1,2)	(3,8)	(4,5)
- Revenus des créances financières	55,5	94,7	175,5
- Autres produits	19,7	29,6	57,7
Autres produits financiers ^(*)	69,5	35,8	73,4
Autres charges financières ^(*)	(40,5)	(49,9)	(100,7)
RÉSULTAT FINANCIER	95,1	60,8	145,5

(1) Retraité : voir note 3 - Comparabilité des comptes.

(*) Détails des autres produits et charges financiers :

(en millions d'euros)	Juin 2025			Juin 2024 ⁽¹⁾		
	Total	Produits financiers	Charges financières	Total	Produits financiers	Charges financières
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement ⁽²⁾	52,6	52,6	0,0	23,3	23,3	0,0
Cession des titres de participation et des valeurs mobilières de placement	0,0	1,0	(0,9)	(0,0)	5,0	(5,0)
Effet des variations de périmètre de consolidation ⁽³⁾	(18,7)	2,8	(21,4)	(32,1)	0,0	(32,1)
Variations des provisions financières	2,3	3,6	(1,3)	(3,8)	0,7	(4,4)
Charges d'intérêts sur dettes de loyers	(0,7)	0,0	(0,7)	(0,6)	0,0	(0,6)
Autres	(6,5)	9,6	(16,1)	(0,9)	6,8	(7,8)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	29,0	69,5	(40,5)	(14,1)	35,8	(49,9)

(1) Retraité : voir note 3 - Comparabilité des comptes.

(2) Comprend notamment les dividendes reçus du Groupe Socfin pour 25,5 millions d'euros en juin 2025 (0 million d'euros en juin 2024, voir note 4.1.2 - Variation de périmètre de l'exercice 2024), de Compagnie de l'Odet pour 10,3 millions d'euros en juin 2025 (9,3 millions d'euros en juin 2024) et les dividendes reçus de Rubis pour 12,6 millions d'euros en juin 2025 (10,3 millions d'euros en juin 2024).

(3) Comprend, en juin 2025, la perte de dilution encourue sur UMG (titres mis en équivalence) pour -21,1 millions d'euros (-32,0 millions d'euros en juin 2024).

(en millions d'euros)	Décembre 2024		
	Total	Produits financiers	Charges financières
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾	28,2	28,2	0,0
Cession des titres de participation et des valeurs mobilières de placement	(0,1)	5,0	(5,1)
Effet des variations de périmètre de consolidation ⁽²⁾	(46,7)	24,0	(70,8)
Variations des provisions financières	(8,4)	2,0	(10,4)
Charges d'intérêts sur dettes de loyers	(1,2)	0,0	(1,2)
Autres	0,8	14,1	(13,3)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(27,3)	73,4	(100,7)

(1) Comprenait, en 2024, les dividendes reçus de Compagnie de l'Odet pour 9,3 millions d'euros et les dividendes reçus de Rubis pour un montant de 14,9 millions d'euros.

(2) Comprenait, en 2024, les impacts de la cession partielle de titres Socfin pour un montant global de -15,6 millions d'euros (voir note 4.1.2 - Variation de périmètre de l'exercice 2024) incluant le recyclage des autres éléments du résultat global recyclables, et la perte de dilution encourue sur UMG (titres mis en équivalence) pour -32,4 millions d'euros.

6.2. TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

(en millions d'euros)	
Au 31 décembre 2024	10 897,5
Variation du périmètre de consolidation et acquisitions/cessions ⁽¹⁾	(11,8)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence opérationnelles	223,8
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	(0,9)
Autres mouvements ⁽²⁾	(106,7)
AU 30 JUIN 2025	11 002,0

(1) Comprend notamment les impacts des déconsolidations ou dilutions constatées sur l'exercice, portant sur la dilution de UMG pour -21,4 millions d'euros.

(2) Dont -155,2 millions d'euros de dividendes versés et +59,6 millions d'euros de variation des autres éléments du résultat global.

Valeur consolidée des principales sociétés mises en équivalence

Au 30 juin 2025, les principales sociétés comptabilisées par le Groupe comme des sociétés mises en équivalence sont :

- Universal Music Group (UMG) : Leader mondial de la musique enregistrée, l'édition musicale et le merchandising. Le siège social de l'entité consolidante Universal Music Group N.V. est situé à Amsterdam (Pays-Bas) et les titres sont cotés à l'Euronext Amsterdam sous le mnémonique UMG AS ;
- Canal+ : Groupe de média et de divertissement mondial, faisant partie des 50 marques françaises les plus valorisées dans le monde, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur audiovisuelle. Le siège social de l'entité consolidante Canal+ SA est situé à Issy-Les-Moulineaux (France) et les titres sont cotés au marché principal (Main Market) du London Stock Exchange sous le mnémonique CAN ;
- Havas : Un des plus grands groupes de communication au monde, au service des marques, des entreprises, et de la société dans son ensemble. Le siège social de l'entité consolidante Havas N.V. est situé à Amsterdam (Pays-Bas) et les titres sont cotés à l'Euronext Amsterdam sous le mnémonique HAVAS NA ;
- Louis Hachette Group : Groupe qui réunit Lagardère et Prisma Media. Il constitue un acteur diversifié et leader dans les domaines de l'Édition, du Travel Retail et des Médias. Le siège social de l'entité consolidante Louis Hachette Group SA est situé à Paris (France) et les titres sont cotés à l'Euronext Growth Paris sous le mnémonique ALHG ;
- Vivendi : Groupe leader dans les contenus, les médias et le divertissement, présent dans le secteur du jeu vidéo avec Gameloft et animateur d'un portefeuille d'actifs de participations minoritaires dans des sociétés cotées de premier plan. Le siège social de l'entité consolidante Vivendi SE est situé à Paris (France) et les titres sont cotés à l'Euronext Paris sous le mnémonique VIV.

(en millions d'euros)	Quote-part de Résultat des sociétés mises en équivalence opérationnelles	Quote-part de Résultat des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	Valeur de mise en équivalence 30 juin 2025	Valeur de mise en équivalence 31 décembre 2024
Entités sous influence notable				
UMG ⁽¹⁾	92,1		8 102,4	8 098,9
Canal+ ⁽²⁾	35,0		1 065,5	1 039,5
Havas ⁽³⁾	18,3		498,1	548,3
Louis Hachette Group ⁽⁴⁾	3,4		322,1	355,9
Vivendi ⁽⁵⁾	74,3		966,0	832,7
Autres	0,7	(0,6)	43,0	16,9
Sous total entités sous influence notable	223,8	(0,6)	10 997,0	10 892,2
Partenariats		(0,3)	4,9	5,3
TOTAL	223,8	(0,9)	11 002,0	10 897,5

(1) Universal Music Group

Au 30 juin 2025, le Groupe détient directement 338,1 millions d'actions Universal Music Group (UMG), représentant 18,43 % du capital (hors actions d'auto-contrôle) et des droits de vote nets d'UMG. Au 30 juin 2025, la valeur des titres mis en équivalence au bilan consolidé est de 23,97 euros par action et le cours de Bourse des actions d'UMG était de 27,48 euros par action (soit une valeur boursière des titres mis en équivalence de 9 289,8 millions d'euros).

(2) Canal+

Au 16 décembre 2024, à l'issue de l'opération de scission de Vivendi, le Groupe a reçu 301,9 millions d'actions Canal+, représentant 30,43 % du capital et des droits de vote nets de Canal+. Le groupe dispose d'un délai d'un an, à compter du 16 décembre 2024 pour déterminer sa quote-part dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables et procéder à un exercice de *PPA* (Purchase Price Allocation). Au 30 juin 2025, les travaux sont toujours en cours.

Au 30 juin 2025, le Groupe détient directement 301,9 millions d'actions Canal+, représentant 30,43 % du capital et des droits de vote nets de Canal+. Au 30 juin 2025, la valeur des titres mis en équivalence au bilan consolidé est de 3,53 euros par action et le cours de Bourse des actions Canal+ était de 2,66 euros par action (soit une valeur boursière des titres mis en équivalence de 803,8 millions d'euros).

Conformément à la norme IAS 28, la valeur des participations mises en équivalence est testée à la date de clôture dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation. Aucun indice de dépréciation n'est apparu au 30 juin 2025.

(3) Havas

Au 16 décembre 2024, à l'issue de l'opération de scission de Vivendi, le Groupe a reçu 301,9 millions d'actions Havas, représentant 30,44 % du capital et des droits de vote nets de Havas. Le groupe dispose d'un délai d'un an, à compter du 16 décembre 2024 pour déterminer sa quote-part dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables et procéder à un exercice de *PPA* (Purchase Price Allocation). Au 30 juin 2025, les travaux sont toujours en cours.

Au 30 juin 2025, le Groupe détient directement 301,9 millions d'actions Havas, représentant 30,52 % du capital (hors actions d'auto-contrôle) et des droits de vote nets de Havas. Au 30 juin 2025, la valeur des titres mis en équivalence au bilan consolidé est de 1,65 euro par action et le cours de Bourse des actions Havas était de 1,46 euro par action (soit une valeur boursière des titres mis en équivalence de 440,1 millions d'euros).

Conformément à la norme IAS 28, la valeur des participations mises en équivalence est testée à la date de clôture dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation. Aucun indice de dépréciation n'est apparu au 30 juin 2025.

(4) Louis Hachette Group

Au 16 décembre 2024, à l'issue de l'opération de scission de Vivendi, le Groupe a reçu 301,9 millions d'actions Louis Hachette Group, représentant 30,43 % du capital et des droits de vote nets de Louis Hachette Group. Le groupe dispose d'un délai d'un an, à compter du 16 décembre 2024 pour déterminer sa quote-part dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables et procéder à un exercice de PPA (Purchase Price Allocation). Au 30 juin 2025, les travaux sont toujours en cours.

Au 30 juin 2025, le Groupe détient directement 301,9 millions d'actions Louis Hachette Group, représentant 30,43 % du capital (hors actions d'auto-contrôle) et des droits de vote nets de Louis Hachette Group. Au 30 juin 2025, la valeur des titres mis en équivalence au bilan consolidé est de 1,07 euro par action et le cours de Bourse des actions Louis Hachette Group était de 1,74 euro par action (soit une valeur boursière des titres mis en équivalence de 524,8 millions d'euros).

Conformément à la norme IAS 28, la valeur des participations mises en équivalence est testée à la date de clôture dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation. Aucun indice de dépréciation n'est apparu au 30 juin 2025.

(5) Vivendi

Au 16 décembre 2024, à l'issue de l'opération de scission de Vivendi, le Groupe a conservé ses 301,9 millions d'actions Vivendi, représentant 30,44 % du capital (hors actions d'auto-contrôle) et 30,37 % des droits de vote nets de Vivendi mais a constaté la perte de contrôle au sens de IFRS 10 – *Etats financiers consolidés* qu'il exerçait depuis 26 avril 2017 sur le Groupe Vivendi. A compter de cette date, la participation détenue par le Groupe dans Vivendi est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Au 30 juin 2025, le Groupe détient directement 301,9 millions d'actions Vivendi, représentant 30,42 % du capital (hors actions d'auto-contrôle) et 30,37 % des droits de vote nets de Vivendi. Au 30 juin 2025, le cours de Bourse des actions Vivendi était de 2,93 euros par action (soit une valeur boursière des titres mis en équivalence de 884,2 millions d'euros) et la valeur des titres mis en équivalence au bilan consolidé avant mise à jour de la dépréciation antérieurement constatée était de 2,98 euros par action, soit 900,9 millions d'euros. Le Groupe a réestimé la valeur recouvrable de sa participation dans Vivendi et a conclu, sur la base de la valeur d'utilité, déterminée selon la même méthode que celle appliquée au 31 décembre 2024, déterminée par un expert, à la nécessité de reprendre une partie de la dépréciation, pour 65,1 millions d'euros, permettant de porter les titres Vivendi mis en équivalence à 3,20 euros par action au 30 juin 2025, soit une valeur de mise en équivalence de 966,0 millions d'euros.

Informations financières à 100 % de Universal Music Group, Canal+, Havas, Louis Hachette Group et Vivendi utilisées pour la préparation des états financiers du Groupe

Les principaux agrégats des états financiers consolidés, tels que publiés par Universal Music Group, Canal+, Havas, Louis Hachette Group et Vivendi sont les suivants :

(en millions d'euros)	Universal Music Group	Canal+	Havas	Louis Hachette Group	Vivendi
Bilan	30 juin 2025				
<i>Date de publication</i>	<i>31 juillet 2025</i>	<i>29 juillet 2025</i>	<i>29 juillet 2025</i>	<i>24 juillet 2025</i>	<i>31 juillet 2025</i>
Actifs non courants	13 764	6 381	3 107	9 104	6 964
Actifs courants	4 537	2 511	3 531	3 176	363
Total actif	18 301	8 892	6 638	12 280	7 327
Capitaux propres	4 907	5 096	1 755	2 777	4 817
Passifs non courants	6 220	870	623	5 482	1 802
Passifs courants	7 174	2 926	4 260	4 021	708
Total passif	18 301	8 892	6 638	12 280	7 327

(en millions d'euros)	Universal Music Group	Canal+	Havas	Louis Hachette Group	Vivendi
Compte de résultat	Comptes du semestre clos le 30 juin 2025	Comptes du semestre clos le 30 juin 2025	Comptes du semestre clos le 30 juin 2025	Comptes du semestre clos le 30 juin 2025	Comptes du semestre clos le 30 juin 2025
<i>Date de publication</i>	<i>31 juillet 2025</i>	<i>29 juillet 2025</i>	<i>29 juillet 2025</i>	<i>24 juillet 2025</i>	<i>31 juillet 2025</i>
Chiffre d'affaires	5 881	3 086	1 408	4 495	145
Résultat opérationnel	947	142	134	161	5
Résultat net, part du Groupe	1 432	70	74	(9)	30
<i>dont activités poursuivies</i>	<i>1 432</i>	<i>70</i>	<i>74</i>	<i>(9)</i>	<i>30</i>
Quote-part du Groupe dans le résultat net	92	35	18	3	74
Autres éléments du résultat global	40	(4)	(28)	(19)	70
Dividendes versés au Groupe	95	6	24	18	12

(en millions d'euros)	Universal Music Group	Canal+	Havas	Louis Hachette Group	Vivendi
Bilan	31 décembre 2024	31 décembre 2024	31 décembre 2024	31 décembre 2024	31 décembre 2024
<i>Date de publication</i>	<i>27 mars 2025</i>	<i>4 mars 2025</i>	<i>5 mars 2025</i>	<i>13 février 2025</i>	<i>6 mars 2025</i>
Actifs non courants	12 747	6 427	3 184	9 218	7 690
Actifs courants	4 573	2 943	3 491	3 158	239
Total actif	17 320	9 370	6 675	12 376	7 929
Capitaux propres	4 551	5 046	1 907	2 976	4 592
Passifs non courants	5 145	1 021	650	5 323	2 326
Passifs courants	7 624	3 303	4 118	4 077	1 011
Total passif	17 320	9 370	6 675	12 376	7 929

(en millions d'euros)	Universal Music Group	Canal+	Havas	Louis Hachette Group	Vivendi
Compte de résultat	Exercice clos le 31 décembre 2024				
<i>Date de publication</i>	<i>27 mars 2025</i>	<i>4 mars 2025</i>	<i>5 mars 2025</i>	<i>13 février 2025</i>	<i>6 mars 2025</i>
Chiffre d'affaires	11 834	6 449	2 863	9 235	297
Résultat opérationnel	1 775	341	315	401	(264)
Résultat net, part du Groupe	2 086	(147)	173	13	(6 004)
<i>dont activités poursuivies</i>	<i>2 086</i>	<i>(147)</i>	<i>173</i>	<i>13</i>	<i>(183)</i>
<i>activités cédées ou en cours de cession</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(5 821)</i>

6.3. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Au 30 juin 2025 (en millions d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette (1)	Dont non courant	Dont courant
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			8 419,8	8 419,8	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			155,7	0,0	155,7
Actifs financiers au coût amorti	173,6	(2,9)	170,7	62,6	108,1
TOTAL			8 746,2	8 482,4	263,8

(1) Les actifs financiers en valeur nette comprennent notamment des titres de participations cotés et non cotés pour 8 419,2 millions d'euros, des dérivés actifs pour 0,7 million d'euros, des actifs de gestion de trésorerie pour 155,7 millions d'euros et des actifs financiers au coût amorti pour 170,7 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024 (en millions d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette (1)	Dont non courant	Dont courant
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			8 847,0	8 847,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			514,2	0,0	514,2
Actifs financiers au coût amorti	528,2	(2,9)	525,3	319,0	206,3
TOTAL			9 886,6	9 166,0	720,6

(1) Les actifs financiers en valeur nette comprenaient notamment des titres de participations cotés et non cotés pour 8 845,9 millions d'euros, des dérivés actifs pour 1,0 million d'euros, des actifs de gestion de trésorerie pour 514,2 millions d'euros et des actifs financiers au coût amorti pour 525,3 millions d'euros.

(*) Détail des variations de la période

(en millions d'euros)	Au 31/12/2024 Valeur nette	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions (1)	Variation de juste valeur (2)	Autres mouvements	Au 30/06/2025 Valeur nette
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	8 847,0	(0,6)	1,1	(0,9)	(426,7)	(0,0)	8 419,8
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	514,2	0,0	0,0	(358,5)	0,0	(0,0)	155,7
Actifs financiers au coût amorti	525,3	0,0	47,0	(401,5)	0,0	(0,1)	170,7
TOTAL	9 886,6	(0,6)	48,1	(760,9)	(426,7)	(0,2)	8 746,2

(1) La variation des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend notamment des dépôts à terme pour -358,5 millions d'euros chez Bolloré SE.

La variation des actifs financiers au coût amorti comprend notamment le remboursement à Bolloré d'un gage-espèce de 295,8 millions d'euros dans le cadre des OPR-RO visant les actions de Compagnie du Cambodge, Financière Moncey et Société Industrielle et Financière de l'Artois (voir note 1 - Faits marquants).

(2) La variation de juste valeur des actifs financiers par capitaux propres comprend notamment : -283,9 millions d'euros relatifs aux titres des holdings de contrôle du Groupe ; -207 millions d'euros relatifs à Compagnie de l'Odet et +43,4 millions d'euros relatifs aux titres Socfinasia et Socfinaf.

Participations cotées et non cotées

Détail des principales participations

(en millions d'euros)	Au 30/06/2025		Au 31/12/2024	
	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable
Sociétés				
Compagnie de l'Odet (1)	35,72	3 510,2	35,72	3 717,2
Rubis	6,01	170,0	5,96	146,9
Socfinasia	22,25	101,2	22,25	68,0
Socfinaf	8,60	28,8	8,60	18,6
Autres participations cotées		9,9		11,1
Sous total participations cotées		3 820,1		3 961,8
Sofibol	48,95	2 470,3	48,95	2 630,4
Financière V	49,69	1 284,7	49,69	1 367,1
Omnium Bolloré	49,84	649,0	49,84	690,4
Autres participations non cotées		195,1		196,2
Sous total participations non cotées		4 599,1		4 884,1
TOTAL		8 419,2		8 845,9

(1) Au 30 juin 2025, les capitaux propres consolidés de Compagnie de l'Odet s'élèvent à 21 867,3 millions d'euros et le résultat net consolidé à 257,5 millions d'euros.

Les participations cotées sont évaluées au cours de Bourse (voir note 7.1 - Informations sur les risques). Les participations non cotées comprennent principalement les participations du Groupe dans Omnium Bolloré, Sofibol et Financière V, holdings intermédiaires de contrôle du Groupe.

- Sofibol, Financière V, Omnium Bolloré

Le Groupe Bolloré détient directement et indirectement des participations dans Sofibol, Financière V et Omnium Bolloré, holdings intermédiaires de contrôle du Groupe.

* Sofibol, contrôlée par Bolloré Participations SE (Famille Bolloré), est détenue à 51,05 % par Financière V, à 35,93 % par Bolloré SE et à hauteur de 13,01 % par Compagnie Saint-Gabriel, elle-même filiale à 99,99 % de Bolloré SE.

* Financière V, contrôlée par Bolloré Participations SE (Famille Bolloré), est détenue à 50,31 % par Omnium Bolloré, à 23,26 % par Compagnie du Cambodge, à 12,18 % par Financière Moncey, à 10,25 % par Bolloré SE, à 4 % par Société Industrielle et Financière de l'Artois.

* Omnium Bolloré, contrôlée par Bolloré Participations SE (Famille Bolloré), est détenue à 50,04 % par Bolloré Participations SE, à 27,92 % par Financière du Champ de Mars SA (contrôlée par Bolloré SE), à 17,10 % par Financière Moncey, à 4,82 % par Bolloré SE et à hauteur de 0,11 % par Vincent Bolloré.

- Malgré sa participation dans les sociétés Compagnie de l'Odet (35,72 %), Sofibol (48,95 %), Financière V (49,69 %) et Omnium Bolloré (49,84 %), le Groupe Bolloré ne détient pas d'influence notable sur ces participations car les actions détenues sont privées de droit de vote en raison du contrôle exercé directement et indirectement par ces sociétés sur le Groupe Bolloré.

La valorisation de ces participations est basée sur le cours de Bourse des titres Compagnie de l'Odet et intègre une décote qui reflète la moindre liquidité de ces titres, sur la base d'un modèle de valorisation dit du Protective Put (modèle de Chaffe). Cette évaluation a conduit à reconnaître une décote de 8,79 % au 30 juin 2025.

L'ensemble des participations cotées est classé en niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13. Les participations non cotées évaluées à la juste valeur sont classées en niveau 2 ou 3.

6.4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE NETTE

(en millions d'euros)	Au 30/06/2025			Au 31/12/2024		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	1 777,5	0,0	1 777,5	1 914,4	0,0	1 914,4
Équivalents de trésorerie	3 855,6	0,0	3 855,6	3 272,4	0,0	3 272,4
Conventions de trésorerie - actif ⁽¹⁾	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 633,1	0,0	5 633,1	5 186,7	0,0	5 186,7
Conventions de trésorerie - passif ⁽¹⁾	(93,9)	0,0	(93,9)	(71,8)	0,0	(71,8)
Concours bancaires courants	(13,2)	0,0	(13,2)	(61,9)	0,0	(61,9)
TRÉSORERIE NETTE	5 525,9	0,0	5 525,9	5 053,0	0,0	5 053,0

(1) Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation, dont l'une des contreparties n'est pas consolidée au sein du périmètre de consolidation du Groupe mais dans un ensemble plus grand.

Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à optimiser leur trésorerie.

Ces opérations courantes de trésorerie, réalisées à des conditions de marché, sont par nature des crédits de substitution.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés en niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 à l'exception des dépôts à terme de moins de trois mois qui sont classés en niveau 2 (comme au 31 décembre 2024).

6.5. ENDETTEMENT FINANCIER

6.5.1. Endettement financier net

(en millions d'euros)	Au 30/06/2025	Dont courant	Dont non courant	Au 31/12/2024	Dont courant	Dont non courant
Emprunts auprès des établissements de crédit	141,1	65,3	75,8	248,8	138,2	110,6
Autres emprunts et dettes assimilées ⁽¹⁾	118,8	107,2	11,7	147,0	133,8	13,2
Dérivés passifs ⁽²⁾	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	259,9	172,4	87,4	395,8	272,0	123,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽³⁾	(5 633,1)	(5 633,1)	0,0	(5 186,7)	(5 186,7)	0,0
Actifs financiers de gestion de trésorerie ⁽⁴⁾	(155,7)	(155,7)	0,0	(514,2)	(514,2)	0,0
Dérivés actifs ⁽²⁾	(0,7)	0,0	(0,7)	(1,1)	0,0	(1,1)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	(5 529,6)	(5 616,3)	86,8	(5 306,3)	(5 429,0)	122,7

(1) Voir ci-après "Autres emprunts et dettes assimilées".

(2) Voir ci-après paragraphe "Dérivés actifs et passifs de l'endettement net".

(3) Voir 6.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie nette.

(4) Selon la définition du Groupe, les actifs financiers de gestion de trésorerie correspondent aux placements ne satisfaisant pas aux critères de classement en équivalents de trésorerie au regard des dispositions de la norme IAS 7 ainsi que, concernant les OPCVM monétaires, aux attendus de la décision exprimée par l'ANC et l'AMF en novembre 2018. Au 30 juin 2025, ils correspondent pour 155,7 millions d'euros à des dépôts à terme de Bolloré SE contre 514,2 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Principales caractéristiques des éléments de l'endettement financier

Passifs au coût amorti

Emprunts auprès des établissements de crédit

(en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Emprunts auprès des établissements de crédit *	141,1	248,8

* Dont 21,3 millions d'euros au 30 juin 2025 et 24,1 millions d'euros au 31 décembre 2024 au titre d'une ligne de crédit revolving de 1 000 millions d'euros à échéance 2029.

* Dont 20,8 millions d'euros au 30 juin 2025 et 22,4 millions d'euros au 31 décembre 2024 au titre d'un programme de mobilisation de créances.

* Dont 2,0 millions d'euros de tirage de titres négociables à court terme chez Bolloré SE au 30 juin 2025 (47,0 millions d'euros au 31 décembre 2024) dans le cadre d'un programme de 900 millions d'euros au maximum.

Autres emprunts et dettes assimilées

(en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Autres emprunts et dettes assimilées *	118,8	147,0

* Dont des concours bancaires courants pour un montant de 13,2 millions d'euros au 30 juin 2025, contre 61,9 millions d'euros au 31 décembre 2024, et des conventions de trésorerie avec les holdings supérieures pour 93,9 millions d'euros, contre 71,8 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Dérivés actifs et passifs de l'endettement net

(en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Dérivés actifs non courants	0,7	1,1
Dérivés actifs courants	0,0	0,0
TOTAL DÉRIVÉS ACTIFS	0,7	1,1
Dérivés passifs non courants	0,0	0,0
Dérivés passifs courants	0,0	0,0
TOTAL DÉRIVÉS PASSIFS	0,0	0,0

Tous les dérivés sont classés en niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 (comme au 31 décembre 2024).

6.5.2. Variation de l'endettement brut

(en millions d'euros)	Au 31/12/2024	Souscription d'emprunts	Remboursements d'emprunts ⁽¹⁾	Autres variations cash ⁽²⁾	Variations "non cash"		Au 30/06/2025
					Variation de périmètre	Autres mouvements	
Emprunts auprès des établissements de crédit	248,8	0,4	(105,2)	0,2	0,0	(3,0)	141,1
Autres emprunts et dettes assimilées	147,0	0,1	(0,2)	(26,0)	0,0	(2,1)	118,8
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	395,8	0,5	(105,4)	(25,7)	0,0	(5,1)	259,9

(1) Comprend principalement le remboursement des emprunts chez Bolloré SE.

(2) Comprend essentiellement la variation des concours bancaires courants et des conventions de trésorerie - passifs compris dans la trésorerie nette (voir note 6.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie nette).

NOTE 7. INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHÉ

7.1. INFORMATIONS SUR LES RISQUES

La présente note est une actualisation des informations fournies dans la note 8.1- Informations sur les risques de l'annexe aux états financiers consolidés dans le Document d'enregistrement universel 2024.

Principaux risques de marché concernant le Groupe

- **Risque sur les actions cotées**

Le Groupe Bolloré, qui détient un portefeuille de titres évalué à 8 419,2 millions d'euros au 30 juin 2025, est exposé à la variation des cours de Bourse.

Les titres de participation détenus par le Groupe dans des sociétés non consolidées sont évalués en juste valeur à la clôture conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers » et sont classés en actifs financiers (voir note 6.3 - Autres actifs financiers).

Pour les titres cotés, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

Au 30 juin 2025, les réévaluations des titres de participations du bilan consolidé déterminées sur la base des cours de Bourse s'élèvent à 7 436,3 millions d'euros avant impôt.

Au 30 juin 2025, une variation de 1 % des cours de Bourse entraînerait un impact de 82,1 millions d'euros sur la valorisation des titres de participations qui impacterait les autres éléments du résultat global avant impôts, dont 43,9 millions d'euros au titre des réévaluations des participations du Groupe dans Omnium Bolloré, Financière V et Sofibol.

Ces titres non cotés, dont la valeur dépend de la valorisation des titres Compagnie de l'Odet, sont donc également impactés par les variations des cours de Bourse (voir note 6.3 - Autres actifs financiers). Au 30 juin 2025, la valeur réévaluée de ces titres s'élève à 4 404 millions d'euros pour une valeur brute de 183,9 millions d'euros. Les titres de ces sociétés non cotées revêtent un caractère peu liquide.

- **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité du Groupe tient aux obligations de remboursement de sa dette et au besoin de financement futur lié au développement de ses différentes activités. Pour faire face au risque de liquidité, la stratégie du Groupe consiste à maintenir un niveau de lignes de crédit non tirées lui permettant de faire face à tout moment à un besoin de trésorerie, en complément de ses placements et de sa trésorerie disponible. Au 30 juin 2025, le montant des lignes de crédit confirmées et non utilisées s'élève à 2 210 millions d'euros. Par ailleurs, le Groupe s'efforce de diversifier ses sources de financement en faisant appel au marché obligataire, au marché bancaire et aux financements de gré à gré (Neu CP).

Concernant les principales lignes de financement bancaire syndiqué du Groupe au 30 juin 2025 :

- Bolloré SE dispose de deux lignes de crédit revolving syndiqué. L'une de 1 000 millions d'euros (vs 1 300 millions précédemment) dont 21,3 millions ont été tirés au 30 juin 2025 (tirages effectués en dollars US), à échéance 2029. Et l'autre de 400 millions d'euros, non tirée au 30 juin 2025, à échéance 2029. Ces lignes sont soumises à un covenant de gearing (endettement net sur fonds propres) plafonné à 1,75.

Le Groupe estime que les flux de trésorerie générés par ses activités opérationnelles, ses excédents de trésorerie nets des sommes utilisées pour réduire sa dette, ainsi que les fonds disponibles via les placements de trésorerie et les lignes de crédit bancaire non utilisées seront suffisants pour couvrir les dépenses et investissements nécessaires à son exploitation, le service de sa dette, le paiement des impôts, la distribution de dividendes, les rachats éventuels d'actions dans le cadre des autorisations ordinaires existantes, ainsi que ses projets d'investissements au cours des douze prochains mois.

Certaines autres lignes du Groupe peuvent avoir des clauses de remboursement anticipé liées au respect de ratios financiers, mettant généralement en jeu des ratios de *gearing* (endettement net sur fonds propres). L'ensemble de ces covenants bancaires et ratios financiers sont respectés au 30 juin 2025 comme ils l'étaient au 31 décembre 2024.

La part à moins d'un an des crédits utilisés au 30 juin 2025 inclut 2,0 millions d'euros de titres négociables à court terme chez Bolloré SE et 20,8 millions d'euros de mobilisations de créances.

L'ensemble des lignes bancaires confirmées, tirées et non tirées s'amortit comme suit :

Année 2025	2 %
Année 2026	15 %
Année 2027	5 %
Année 2028	6 %
Année 2029	72 %
Au-delà de 2029	0 %

- **Risque de taux**

Le Groupe est exposé à l'évolution des taux d'intérêt de la zone euro sur sa trésorerie disponible, ses placements de trésorerie court terme et sur la partie de son endettement à taux variable, ainsi qu'à l'évolution des marges des établissements de crédit. Pour faire face au risque sur l'endettement brut, la direction générale peut décider de la mise en place de couverture de taux. Des couvertures de type ferme (swap de taux, FRA) sont éventuellement utilisées pour gérer le risque de taux de la dette du Groupe (voir note 6.5.1 - Endettement financier net).

Au 30 juin 2025, après couverture, la part de l'endettement financier brut à taux fixe s'élève à 22 % de l'endettement total.

Si les taux variaient uniformément à la hausse de + 1 %, le coût de la dette brute augmenterait de 2,0 millions d'euros après couverture sur la dette brute portant intérêt.

Si les taux variaient uniformément à la hausse de + 1 %, le coût net du financement s'améliorerait de 55,7 millions d'euros après couverture sur la dette nette portant intérêt.

- **Risque des placements et risque de contrepartie**

Les excédents de trésorerie sont placés de façon prudente dans des produits liquides à faible risque auprès de contreparties bénéficiant d'une notation de crédit élevée.

Par ailleurs, le Groupe répartit les placements dans un certain nombre de banques qu'il a sélectionné et limite le montant du placement par support.

- **Risque de change**

Pour le Groupe, la répartition du chiffre d'affaires par zone monétaire (87 % en euros, 10 % en franc suisse, 2 % en dollars américain et moins de 1 % pour toutes les autres devises) et le fait que beaucoup de dépenses d'exploitation soient en devises locales limitent de fait son exposition au risque de change opérationnel.

Le Groupe réduit encore son exposition au risque de change en couvrant ses principales opérations en devises, autres que l'euro, auprès de grandes banques internationales. La gestion du risque de change est en grande partie centralisée chez Bolloré SE pour les filiales qui lui sont rattachées directement. Chaque filiale déclare chaque fin de mois ses positions en devises à couvrir à la Direction de la trésorerie qui pourra réaliser une opération de couverture de type ferme (achat ou vente à terme). En plus de ces opérations glissantes, d'autres couvertures peuvent être prises ponctuellement. Bolloré Energy, pour sa part, couvre quotidiennement ses positions directement sur le marché.

NOTE 8. CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

8.1. CAPITAUX PROPRES

8.1.1. Évolution du capital

Au 30 juin 2025, le capital social de Bolloré SE s'élève à 449 968 637,28 euros, divisé en 2 812 303 983 actions ordinaires d'un nominal de 0,16 euro chacune et entièrement libérées. Au cours du premier semestre, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 2 820 227 398 actions et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et potentielles dilutives s'est élevé à 2 824 112 390 actions.

Le 17 mars 2025, le Conseil d'administration de Bolloré SE, dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2024, a procédé, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2024, à l'annulation des actions autodétenues. Le capital de la société mère a ainsi été diminué de 21 374 391 actions d'autodétention.

Le 18 mars 2025, le capital de la société mère a été augmenté de 606 000 actions ordinaires. En effet, dans le cadre d'une délégation octroyée par l'Assemblée générale du 29 mai 2019, le Conseil d'administration du 10 mars 2022 avait octroyé des actions gratuites à certains bénéficiaires. La durée d'acquisition des droits avait été fixée à 36 mois. Ainsi, au 18 mars 2025, les actions restantes ont été acquises par les bénéficiaires, sans obligation de conservation. Une augmentation de capital portant sur 606 000 actions au nominal de 0,16 euro par action a eu lieu (voir note 10.1 - Transactions dont le paiement est fondé sur des actions).

Le 21 mai 2025, le Conseil d'administration de Bolloré SE, dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2024, a procédé, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2025, à l'annulation des actions autodétenues. Le capital de la société mère a ainsi été diminué de 22 734 942 actions d'autodétention.

Puis, le 26 mai 2025, le capital de la société mère a été augmenté de 3 632 500 actions ordinaires. En effet, dans le cadre

d'une délégation octroyée par l'Assemblée générale du 25 mai 2022, le Conseil d'administration du 25 mai 2022 avait octroyé des actions gratuites à certains bénéficiaires. La durée d'acquisition des droits avait été fixée à 36 mois. Ainsi, au 26 mai 2025, les actions restantes ont été acquises par les bénéficiaires, sans obligation de conservation. Une augmentation de capital portant sur 3 632 500 actions au nominal de 0,16 euro par action a eu lieu (voir note 10.1 - Transactions dont le paiement est fondé sur des actions).

Les événements affectants ou pouvant affecter le capital social de Bolloré SE sont soumis à l'accord de l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Groupe suit en particulier l'évolution du ratio endettement net/capitaux propres totaux.

L'endettement net utilisé est présenté en note 6.5 - Endettement financier.

Les capitaux propres utilisés sont ceux présentés dans le tableau de variation des capitaux propres des états financiers.

8.1.2. Dividendes distribués par la société mère

Le montant total des dividendes octroyés sur le semestre par la société mère, au titre de l'exercice 2024, est de 168,3 millions d'euros, soit 0,06 euro par action, et a été versé le 12 juin 2025 (le dividende total s'élève à 0,08 euro en tenant compte de l'acompte sur dividende versé au cours de l'exercice 2024).

8.1.3. Titres d'autocontrôle et d'autodétention

Au 30 juin 2025, le nombre d'actions d'autocontrôle détenues par les filiales de Bolloré SE s'élève à 15 322 838 actions, sans variation par rapport à l'exercice précédent.

Par ailleurs, 35 434 572 actions autodétenues ont été acquises en 2025 par Bolloré SE dans le cadre de l'autorisation accordée par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2024 (voir note 1 - Faits marquants). À la suite des annulations d'actions autodétenues intervenues au cours du semestre (voir note 8.1.1 - Evolution du capital), le nombre d'actions autodétenues par Bolloré SE s'élève à 3 231 181 actions au 30 juin 2025.

8.2. RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau ci-dessous fournit le détail des éléments utilisés pour calculer les résultats par action de base et dilué présentés au pied du compte de résultat.

(en millions d'euros)	Jun 2025	Jun 2024 (1)	Décembre 2024
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action - de base	240,3	3 758,4	1 822,3
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action - dilué	239,1	3 758,4	1 822,3
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies, utilisé pour le calcul du résultat par action - de base	226,7	44,6	156,0
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies, utilisé pour le calcul du résultat par action - dilué	225,6	44,6	156,0

NOMBRE DE TITRES ÉMIS AU	30 juin 2025	30 juin 2024	31 décembre 2024
Nombre de titres émis	2 812 303 983	2 852 174 816	2 852 174 816
Nombre de titres d'autocontrôle et d'autodétention	(18 554 019)	(15 322 838)	(27 228 780)
Nombre de titres en circulation (hors autocontrôle et autodétention)	2 793 749 964	2 836 851 978	2 824 946 036
Plan d'options de souscription d'actions	0	0	0
Actions gratuites et de performance ⁽²⁾	2 063 950	5 647 950	5 647 950
Nombre de titres émis et potentiels (hors autocontrôle et autodétention)	2 795 813 914	2 842 499 928	2 830 593 986
Nombre moyen pondéré de titres en circulation (hors autocontrôle et autodétention) - de base	2 811 021 451	2 836 851 978	2 834 955 044
Nombre moyen pondéré de titres potentiels dilutifs ^{(2) (3)}	3 943 048	4 929 361	5 032 759
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels (hors autocontrôle et autodétention) - après dilution	2 814 964 499	2 841 781 339	2 839 987 803

(1) Retraité : voir note 3 - Comparabilité des comptes.

(2) Voir note 10.1 - Transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

(3) Les titres potentiels résultent de l'exercice d'actions gratuites et de performance. Ceux dont le prix d'exercice majoré de la juste valeur des services à rendre par les bénéficiaires jusqu'à obtention des droits serait supérieur à la moyenne du cours de Bourse de la période, ne sont pas retenus dans le calcul du résultat dilué par action du fait de leur effet non dilutif.

NOTE 9. PROVISIONS ET LITIGES**9.1. PROVISIONS**

(en millions d'euros)	Au 30/06/2025	Dont courant	Dont non courant	Au 31/12/2024	Dont courant	Dont non courant
Engagements envers le personnel	23,1	0,0	23,1	22,7	0,0	22,7
PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL	23,1	0,0	23,1	22,7	0,0	22,7
Provisions pour litiges	24,6	1,5	23,0	25,5	2,4	23,2
Provisions pour risques filiales	2,2	0,0	2,2	2,1	0,0	2,1
Autres provisions pour risques	181,6	20,6	161,1	194,3	22,6	171,7
Obligations contractuelles	0,5	0,0	0,5	0,3	0,0	0,3
Restructurations	2,8	0,1	2,7	3,5	0,9	2,7
Provisions environnementales	2,9	0,0	2,8	2,9	0,1	2,8
Autres provisions pour charges	28,1	21,1	7,0	40,6	20,9	19,7
AUTRES PROVISIONS	242,7	43,4	199,3	269,1	46,7	222,5
TOTAL PROVISIONS	265,8	43,4	222,4	291,9	46,7	245,2

Détail des variations de la période

(en millions d'euros)	Au 31/12/2024	Augmentations	Diminutions		Autres mouvements	Variations de change	Au 30/06/2025
			avec utilisation	sans utilisation			
Engagements envers le personnel ⁽¹⁾	22,7	1,3	(0,9)	0,0	0,1	(0,0)	23,1
PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL	22,7	1,3	(0,9)	0,0	0,1	(0,0)	23,1
Provisions pour litiges	25,5	0,4	(0,4)	(1,8)	0,8	(0,0)	24,6
Provisions pour risques filiales	2,1	0,2	0,0	0,0	0,0	(0,0)	2,2
Autres provisions pour risques	194,3	0,5	(11,0)	(2,1)	(0,0)	(0,0)	181,6
Obligations contractuelles	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5
Restructurations	3,5	0,0	0,0	(0,1)	(0,7)	(0,0)	2,8
Provisions environnementales	2,9	0,0	0,0	(0,0)	0,0	0,0	2,9
Autres provisions pour charges	40,6	4,4	(13,6)	(3,1)	(0,2)	(0,0)	28,1
AUTRES PROVISIONS	269,1	5,7	(25,1)	(7,1)	0,0	(0,0)	242,7
TOTAL PROVISIONS	291,9	7,0	(26,0)	(7,1)	0,1	(0,1)	265,8

(1) Les engagements envers le personnel ont été mis à jour au 30 juin 2025 par extrapolation des calculs au 31 décembre 2024. Les données démographiques au 31 décembre 2024 ont été mises à jour des départs en retraite prévus sur 2025. Les cours de change et le taux d'actualisation ont été mis à jour, les autres hypothèses ont été conservées.

9.2. LITIGES EN COURS

Dans le cours normal de leurs activités, Bolloré SE et ses filiales sont parties à un certain nombre de procédures judiciaires, administratives ou arbitrales.

Les charges pouvant résulter de ces procédures font l'objet de provisions dans la mesure où elles sont probables et quantifiables. Les montants provisionnés ont fait l'objet d'une appréciation du risque au cas par cas.

La description des litiges dans lesquels le Groupe ou des sociétés de son groupe sont parties (demandeur ou défendeur) est présentée dans le Document d'enregistrement universel 2024 : note 10.2 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les paragraphes suivants constituent une mise à jour au 17 septembre 2025, date de la réunion du Conseil d'administration arrêtant les comptes du premier semestre clos le 30 juin 2025.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage, procédure gouvernementale ou judiciaire ou fait exceptionnel (y compris toute procédure, dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des derniers mois une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe, autres que ceux décrits ci-dessous.

Litige Autolib' - Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole

Le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole (ci-après « SMAVM ») et la société Autolib' ont conclu le 25 février 2011 une convention de délégation de service public ayant pour objet la mise en place, la gestion et l'entretien d'un service d'automobiles électriques en libre-service et d'une infrastructure de recharge de véhicules électriques (ci-après « la convention » ou « la concession »).

Au regard du plan d'affaires actualisé 2016 et du plan d'affaires actualisé 2017 transmis par Autolib' au SMAVM, il est apparu que la convention présentait un défaut d'intérêt économique au sens de son article 63.2.1, ce qui a fait l'objet, conformément aux dispositions contractuelles, d'une notification par Autolib' au SMAVM en date du 25 mai 2018.

Le SMAVM, ne souhaitant pas verser à Autolib' les compensations visées à l'article 63.2.2 de la convention en cas de défaut d'intérêt économique de la concession, a, par la délibération no 2018-18 en date du 21 juin 2018, résilié la convention en application de son article 63.3.

L'article 63.3 de la convention prévoit que, dans l'hypothèse où la convention est résiliée en application dudit article, le régime d'indemnisation de l'article 61 de la convention s'applique.

Dès lors, Autolib' a transmis au SMAVM, au travers d'un courrier en date du 25 septembre 2018, sa demande d'indemnisation d'un montant total de 235 243 366 euros, calculé conformément aux articles 63.3 et 61 de la convention. Toutefois, le SMAVM, au travers d'un courrier en date du 27 novembre 2018, a exprimé son refus de procéder au paiement des indemnités correspondant au poste (vi) de l'article 61 de la convention (indemnités et compensations dues par le SMAVM à Autolib' au titre du dépassement du seuil prévu à l'article 63 de la convention) en remettant en cause le droit pour Autolib' d'être indemnisée au titre du dépassement du seuil permettant de constater le défaut d'intérêt économique de la concession.

Face à ce refus du SMAVM de procéder au paiement des indemnités dues au titre du poste (vi) de l'article 61 de la convention, démontrant ainsi un désaccord profond entre le SMAVM et Autolib' sur le montant des indemnités à verser au titre de l'article 61 de la convention, Autolib' a, conformément à l'article 61 de la convention et au travers d'un courrier en date du 29 novembre 2018, notifié au SMAVM la saisine du Comité de conciliation prévue à l'article 70 de la convention.

L'article 61 de la convention prévoit en effet que : « le Comité de conciliation sera saisi par la partie la plus diligente en cas de désaccord sur le montant de ces indemnités ».

L'article 70.1 de la convention, relatif à la constitution du Comité de conciliation, stipule notamment que « le Comité de conciliation est composé de trois (3) membres dont les qualités personnelles et morales et l'expérience dans les relations public-privé pour des projets complexes comparables sont notoires.

Dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la demande de saisine du Comité de conciliation, chaque partie désignera un (1) membre et le troisième membre, qui sera le Président du Comité de conciliation, sera choisi d'un commun accord entre les deux (2) membres ainsi désignés. À défaut d'accord dans un délai de quinze (15) jours calendaires, le Président du Comité de conciliation sera désigné par le Président du tribunal administratif de Paris à la requête de la partie la plus diligente ».

Ainsi, et conformément à cet article 70.1 de la convention, Autolib' et le SMAVM ont procédé chacun en ce qui le concerne, respectivement les 11 et 12 décembre 2018, à la désignation de deux des trois membres du Comité de conciliation.

Malgré de nombreux échanges et propositions faites par chacun des deux membres du Comité de conciliation désignés par le SMAVM et Autolib', aucun accord entre ces deux membres n'a pu être trouvé sur le choix du Président du Comité de conciliation, et cela plus de deux mois après la saisine du Comité de conciliation le 29 novembre 2018.

Ainsi, et en application de l'article 70.1 de la convention, Autolib' a, par requête en date du 12 février 2019, saisi la Présidente du tribunal administratif de Paris afin qu'elle procède à la désignation du Président du Comité de conciliation.

La Présidente du tribunal administratif s'étant déclarée incompétente pour cette nomination, Autolib' et le SMAVM ont accordé un délai supplémentaire d'un mois aux conciliateurs afin qu'ils trouvent un accord sur le choix du Président du Comité de conciliation.

Toutefois, à la date du 20 mars 2019, aucun accord sur le choix du Président du Comité de conciliation n'a été trouvé entre les deux membres du Comité de conciliation déjà désignés.

Malgré cette absence d'accord à la date limite convenue entre la société Autolib' et le SMAVM, la société Autolib' a tout de même souhaité donner une nouvelle et ultime chance à la conciliation d'avoir lieu.

Ainsi la société Autolib' a, par un courrier en date du 22 mars 2019, saisi un nouveau Comité de conciliation, se substituant au Comité de conciliation saisi le 29 novembre 2018.

Cependant, et contrairement à la société Autolib', le SMAVM, par un courrier en date du 27 mars 2019, a dans un premier temps refusé de désigner un membre du nouveau Comité de conciliation différent de celui désigné initialement.

Faisant suite à un courrier de la société Autolib' en date du 29 mars 2019 invitant le SMAVM à désigner un nouveau membre du Comité de conciliation et à une relance en date du 8 avril 2019, le SMAVM a, par un courrier en date du même jour, finalement accepté de mettre tout en œuvre pour désigner, avant le 23 avril 2019, un nouveau membre du Comité de conciliation.

Toutefois, et contre toute attente, le SMAVM a, par un courrier en date du 23 avril 2019, informé la société Autolib' qu'il n'était pas parvenu, dans le délai convenu, à désigner un nouveau membre du Comité de conciliation et qu'il entendait ainsi désigner à nouveau comme membre du nouveau Comité de conciliation la personne qu'il avait désignée initialement.

La procédure de conciliation étant ainsi, au regard de tout ce qui précède, devenue manifestement impossible à mettre en œuvre, la société Autolib' a, par courrier en date du 20 mai 2019, demandé au SMAVM, préalablement à la saisine du tribunal administratif de Paris conformément à l'article 71 du contrat de délégation de service public Autolib', de lui verser les

indemnités dues conformément à l'article 63 et à l'article 61 du contrat de délégation de service public Autolib', soit la somme de 235 243 366 euros, à parfaire, au titre de la résiliation du contrat.

Cette demande ayant fait l'objet de la part du SMAVM d'une décision implicite de rejet le 20 juillet 2019, la société Autolib' s'est vue contrainte de saisir le tribunal administratif de Paris le 9 septembre 2019 afin qu'il condamne le SMAVM à lui verser la somme de 235 243 366 euros, à parfaire, au titre de la résiliation de la convention, assortie des intérêts moratoires et, le cas échéant, de la capitalisation des intérêts échus.

Aux termes d'un jugement en date du 12 décembre 2023, le tribunal administratif de Paris a rejeté la requête de la société Autolib' tout en refusant également les demandes du SMAVM et des communes défenderesses faites sur le fondement de l'article L. 761-1 du code de justice administrative. Le tribunal a jugé que le SMAVM était susceptible de supporter la totalité de la part des pertes d'exploitation de la concession excédant le seuil limite de pertes acceptées par le concessionnaire et fixé à 60 millions d'euros par le contrat, mais qu'un tel mécanisme constituait une libéralité consentie par une personne publique, sans pour autant étayer cette caractérisation, entraînant de ce fait la nullité dudit contrat. La société Autolib' a interjeté appel de ce jugement et entend faire valoir ses droits au titre de l'ensemble des terrains juridiques qui s'offrent à elle dans ce cadre.

Aux termes d'un arrêt rendu le 21 février 2025, la cour administrative d'appel de Paris, après avoir annulé le jugement du tribunal administratif de Paris susvisé, a condamné le SMAVM à verser à la société Autolib' la somme, en principal, de 66 078 216,79 euros, augmentée des intérêts au taux légal à compter du 18 octobre 2018 et de la capitalisation de ces intérêts par période annuelle.

Les sommes dues au titre de cet arrêt, soit un montant total de près de 75 millions d'euros (intérêts légaux compris), ont été intégralement reçues par la société Autolib'. Aucun pourvoi n'ayant été formé à son encontre, l'arrêt de la Cour d'appel est devenu définitif, ce qui met un terme à cette procédure.

Recours en annulation formé par CIAM Fund

Par une déclaration de recours en annulation en date du 22 novembre 2024, complétée par un exposé des moyens du 5 décembre 2024, la société de droit luxembourgeois CIAM Fund a sollicité auprès de la Cour d'appel de Paris l'annulation de la décision de l'AMF n° 224C2288 publiée le 13 novembre 2024 ayant constaté que la scission de Vivendi SE n'entraînait pas dans les prévisions de l'article 236-6 RG/AMF relatif à l'offre publique de retrait, dès lors que Bolloré SE ne satisfaisait pas vis-à-vis de Vivendi SE les critères du contrôle défini par l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Le 22 avril 2025, la Cour d'appel de Paris a annulé la décision susvisée de l'AMF en ce qu'elle a retenu une absence de contrôle de Bolloré SE à l'égard de Vivendi SE. Statuant à nouveau, la Cour d'appel a décidé que Monsieur Vincent Bolloré contrôle Vivendi SE au sens de l'article L. 233-3, I, 3° du Code de commerce et qu'il appartient dès lors à l'AMF d'examiner les autres conditions posées par l'article 236-6 RG/AMF dans le cadre de la scission déjà opérée par Vivendi SE, puis d'apprécier les conséquences de cette scission au regard des intérêts des actionnaires minoritaires et de décider s'il y a lieu ou s'il y avait lieu à mise en œuvre d'une offre publique de retrait sur les titres de Vivendi SE.

Le 28 avril 2025, Bolloré SE a formé un pourvoi à l'encontre de cet arrêt devant la Cour de cassation, dont l'audience a été fixée au 25 novembre 2025.

Recours en annulation formé par Bolloré SE

Le 18 juillet 2025 l'AMF a publié une décision n° 225C1231 aux termes de laquelle, se livrant à l'examen demandé par l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 22 avril 2025, elle a estimé que la scission de Vivendi SE satisfaisait les conditions fixées par l'article 236-6 du Règlement général de l'AMF. L'AMF a en outre estimé que Bolloré SE était en situation d'offre publique obligatoire vis-à-vis de Vivendi SE sans pouvoir prétendre au bénéfice d'une dérogation à cette obligation, en raison de l'assimilation à sa propre participation des actions autodétenues par Vivendi SE, qui devrait selon elle découler de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 22 avril 2025. L'AMF a conclu que Bolloré SE était tenue au dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les titres de capital de Vivendi SE telle qu'elle existe à ce jour, dans un délai fixé à six mois et à des conditions telles qu'il puisse être déclaré conforme. L'AMF a précisé qu'elle n'avait pas compétence pour imposer une offre publique de retrait sur les sociétés Canal+, Havas NV et Louis Hachette Group. L'AMF a ajouté que le dépôt de ce projet permettra également de satisfaire à l'obligation d'offre publique, et qu'elle veillera à ce que la clôture de cette offre de retrait n'intervienne qu'après que la Cour de cassation, dans le cadre des pourvois formés à l'encontre de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 22 avril 2025, aura rendu son arrêt.

Par une déclaration de recours en annulation en date du 28 juillet 2025, complétée par un exposé des moyens du 6 août 2025, Bolloré SE a sollicité auprès de la Cour d'appel de Paris l'annulation de cette décision. Vivendi SE a également formé un recours en annulation à son encontre, par déclaration en date du 28 juillet 2025. CIAM Fund a formé une intervention volontaire au soutien de la décision de l'AMF pour en solliciter l'entière confirmation, le 28 juillet 2025.

Intervention volontaire de Bolloré SE dans le cadre de l'assignation au fond de Vivendi SE par CIAM Fund devant le Tribunal des activités économiques de Paris

Bolloré SE est intervenue volontairement dans le cadre de l'assignation faite à Vivendi SE, le 3 décembre 2024, par laquelle CIAM Fund demande au Tribunal des activités économiques de Paris de juger que la scission de Vivendi SE serait illicite car constitutive d'une fraude à la réglementation boursière française et européenne sur les offres publiques d'acquisition obligatoires, ainsi qu'aux droits des actionnaires minoritaires de Vivendi SE. Initialement engagée à bref délai, la procédure suit désormais un calendrier procédural ordinaire à la suite de l'abandon par CIAM Fund du bénéfice de cette procédure

accélérée. Bolloré SE intervient volontairement au soutien de la défense opposée par Vivendi SE à cette action dépourvue de fondement. La date à laquelle le Tribunal des affaires économiques de Paris rendra son jugement n'est pas connue.

NOTE 10. CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

10.1. TRANSACTIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS

Les charges relatives à IFRS 2 constatées sur la période s'élèvent à 2,9 millions d'euros concernant des plans Bolloré SE.

Plans d'actions gratuites et de performances sur Bolloré SE

Les charges comptabilisées sur la période correspondent à la prise en compte d'un semestre supplémentaire d'acquisition de droits.

Les modalités d'attribution des plans déjà en vigueur au 31 décembre 2024 sont détaillées dans le Document d'enregistrement universel 2024 du Groupe Bolloré.

L'évolution sur la période du nombre d'actions et d'options de souscription d'actions en circulation et relative aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions est la suivante :

Évolution des nombres d'actions gratuites et de performance en circulation

Actions concernées	Bolloré
Nombre d'actions au 31 décembre 2024	5 647 950
Attribution	654 500
Exercice	(4 238 500)
NOMBRE D'ACTIONS AU 30 JUIN 2025	2 063 950

Bolloré SE

Le 17 mars 2025, le Conseil d'administration de Bolloré SE a décidé de l'attribution d'un plan d'actions gratuites dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 25 mai 2022, portant sur 654 500 actions Bolloré SE.

Au premier semestre 2025, la charge IFRS 2 constatée au titre de ce plan d'attribution gratuite d'actions s'élève à 0,3 million d'euros. Sur cette période, la charge au titre de l'ensemble des plans d'actions gratuites Bolloré s'élève à 2,9 millions d'euros.

Le détail des caractéristiques de ce nouveau plan se présente comme suit :

Condition d'attribution du plan d'actions gratuites et de performance Bolloré SE octroyé au cours du premier semestre 2025

Actions concernées	BOLLORE SE
Date d'octroi	17 mars 2025
Nombre d'actions octroyées	654 500
Prix de marché de l'action à la date d'octroi (en euros)	5,81
Taux de dividende (en pourcentage)	1,38
Juste valeur d'une action (en euros)	5,57
Durée d'acquisition des droits	36 mois
Durée de conservation	Aucune à l'issue de la période d'acquisition soit le 17 mars 2028

Nombre d'actions attribuées au 30 juin 2025	654 500
--	----------------

NOTE 11. IMPÔTS**11.1. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT**

(en millions d'euros)	Jun 2025	Jun 2024 ⁽¹⁾	Décembre 2024
Impôts courants et différés	(4,5)	(7,7)	(26,4)
Autres impôts (forfaitaire, redressements, crédits d'impôt, <i>carry back</i>) ⁽²⁾	(5,3)	0,9	0,1
Retenues à la source	(0,2)	(0,7)	(0,4)
CVAE	(0,2)	(0,4)	(0,6)
TOTAL	(10,2)	(7,9)	(27,4)

(1) Retraité : voir note 3 - Comparabilité des comptes.

(2) Comprend notamment en 2025 l'impact de la surtaxe d'impôt, calculée sur la moyenne de l'impôt courant dû au titre de 2024 et 2025. La part assise sur les résultats 2024 a été intégralement reconnue sur le 1^{er} semestre 2025 pour un montant de -5,4 millions d'euros.

NOTE 12. RÉSULTAT DES ACTIVITÉS CÉDÉES OU EN COURS DE CESSION

Les activités cédées ou en cours de cession présentées au compte de résultat concernent la cession de Bolloré Logistics intervenue le 29 février 2024 pour les premiers semestres 2024 et 2025 et la contribution de Vivendi et de ses filiales pour le premier semestre 2024 (voir note 3 - Comparabilité des comptes).

NOTE 13. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités et à des conditions normales de marché, avec les sociétés contrôlées exclusivement ou conjointement et les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ainsi qu'avec les entités non consolidées qui ont un lien capitalistique direct ou indirect avec le Groupe.

La présente note se lit en complément des informations relatives aux parties liées au 31 décembre 2024, tels que décrits dans la note 14 " Transactions avec les parties liées " des notes annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2024.

Les opérations effectuées avec les sociétés que le Groupe contrôle exclusivement sont consolidées par intégration globale dans les comptes consolidés et les flux sont donc neutralisés.

Le Groupe n'a pas conclu de nouvelle transaction significative avec ses autres parties liées au cours du premier semestre 2025.

NOTE 14. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les principaux événements intervenus entre la date de clôture au 30 juin 2025 et le 17 septembre 2025, date du Conseil d'administration de Bolloré SE, arrêtant les états financiers consolidés du Groupe, sont les suivants :

- **Décision de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) du 18 juillet 2025**

Le 18 juillet 2025 l'AMF a publié une décision n° 225C1231 aux termes de laquelle, se livrant à l'examen demandé par l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 22 avril 2025, elle a estimé que la scission de Vivendi SE satisfaisait les conditions fixées par l'article 236-6 du Règlement général de l'AMF. L'AMF a en outre estimé que Bolloré SE était en situation d'offre publique obligatoire vis-à-vis de Vivendi SE sans pouvoir prétendre au bénéfice d'une dérogation à cette obligation, en raison de l'assimilation à sa propre participation des actions autodétenues par Vivendi SE, qui devrait selon elle découler de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 22 avril 2025. L'AMF a conclu que Bolloré SE était tenue au dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les titres de capital de Vivendi SE telle qu'elle existe à ce jour, dans un délai fixé à six mois et à des conditions telles qu'il puisse être déclaré conforme. L'AMF a précisé qu'elle n'avait pas compétence pour imposer une offre publique de retrait sur les sociétés Canal+, Havas NV et Louis Hachette Group. L'AMF a ajouté que le dépôt de ce projet permettra également de satisfaire à l'obligation d'offre publique, et qu'elle veillera à ce que la clôture de cette offre de retrait n'intervienne qu'après que la Cour de cassation, dans le cadre des pourvois formés à l'encontre de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 22 avril 2025, aura rendu son arrêt.

Par une déclaration de recours en annulation en date du 28 juillet 2025, complétée par un exposé des moyens du 6 août 2025, Bolloré SE a sollicité auprès de la Cour d'appel de Paris l'annulation de cette décision.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

Période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025

Aux Actionnaires de la société BOLLORÉ SE.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- L'examen limité des comptes consolidés résumés semestriels de la société, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés résumés semestriels ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés résumés semestriels avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés résumés semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés résumés semestriels.

Neuilly-sur-Seine et Paris - La Défense, le 29 septembre 2025

Les Commissaires aux Comptes

AEG Finance
Membre français de Grant Thornton International

Deloitte & Associés
Membre of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Jean-François BALOTEAUD

Frédéric SOULIARD

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés semestriels sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 4 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 29 septembre 2025
Cyrille Bolloré
Président-directeur général

GLOSSAIRE

A

Action :

Titre négociable représentant une fraction du capital d'une société. L'action donne à son titulaire, l'actionnaire, le titre d'associé et lui confère certains droits. L'action peut être détenue au nominatif ou au porteur.

Agence de notation :

Une agence de notation financière est un organisme chargé d'évaluer le risque de non-remboursement de la dette ou d'un emprunt d'un État, d'une entreprise ou d'une collectivité locale.

AMF (Autorité des marchés financiers) :

Ses missions comprennent la fixation des règles de fonctionnement et de déontologie des marchés, la surveillance des marchés et la protection des investisseurs et actionnaires.

C

Croissance organique : à taux de change et périmètre constants.

D

Dette financière nette :

Dettes financières non courantes, y compris part à moins d'un an, dettes financières et autres passifs financiers courants, moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants.

Distribution :

Les réseaux de distribution sont des ensembles d'ouvrages constitués principalement de canalisations à moyenne ou basse pression. Ils acheminent le gaz naturel vers les consommateurs qui ne sont pas raccordés directement au réseau principal ou à un réseau régional de transport.

Dividende :

Un dividende est une rémunération versée par une entreprise à ses actionnaires. Ceux-ci le reçoivent sans contrepartie et demeurent propriétaires de leurs actions, sans quoi il s'agirait d'un rachat d'actions. Ce sont les actionnaires eux-mêmes, réunis en Assemblée générale, qui peuvent décider de se l'attribuer s'ils jugent que l'entreprise qu'ils possèdent a de quoi leur céder des actifs sans entacher son fonctionnement.

E

EBIT ajusté HAVAS :

correspond au résultat net hors impôts sur le revenu, intérêts, autres produits et charges financiers, dépréciation des écarts d'acquisition, ajustements de complément de prix et charges de restructuration.

EBITDA :

Résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations.

(EBITA), Résultat opérationnel ajusté :

Correspond au résultat opérationnel avant les amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (PPA : Purchase Price Allocation), les dépréciations des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises.

EBITDA ajusté UMG :

EBITDA ajusté du coût des rémunérations en action non cash et de certains éléments non récurrents jugés comme significatifs par le management et ayant une incidence sur la marche normale des affaires.

Résultat net part du Groupe ajusté UMG :

Résultat net ajusté du résultat financier non lié au financement (dont variation de juste valeur de Spotify et

Tencent Music Entertainment), des paiements fondés sur des actions, des amortissements de catalogues et des effets d'impôts associés à ces ajustements.

Endettement financier net / Position nette de trésorerie :

Somme des emprunts au coût amorti, minorés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, actifs financiers de gestion de trésorerie ainsi que des instruments financiers dérivés nets (actifs ou passifs) ayant pour sous-jacent un élément de l'endettement financier net, ainsi que des dépôts en numéraire adossés à des emprunts.

F

Fonds propres ou capitaux propres :

Capitaux appartenant aux actionnaires comprenant les souscriptions en capital, les bénéfices laissés en réserves et les résultats de la période.

G

Gouvernement/gouvernance d'entreprise :

Le gouvernement d'entreprise désigne le système formé par l'ensemble des processus, réglementations, lois et institutions destinés à cadrer la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée.

En fonction des objectifs qui gouvernent l'entreprise, ce système est appelé à réguler les relations entre les nombreux acteurs impliqués ou parties prenantes (en anglais : stakeholders).

Les acteurs principaux sont les actionnaires qui élisent soit le Conseil d'administration, lequel mandate la Direction, soit le Conseil de surveillance, lequel nomme les membres du Directoire, selon des modalités variables, propres au régime juridique de la société concernée. Les autres parties prenantes incluent les employés, les fournisseurs, les clients, les banques ou autres prêteurs, le voisinage, l'environnement et les tiers – au sens le plus large – pouvant entrer en relation avec l'entreprise en raison de ses activités, comportements ou réalisations.

I

IFRS (International Financial Reporting Standards) :

Normes comptables internationales, mises en application à partir du 1^{er} janvier 2005, élaborées par le Bureau des standards comptables internationaux (International Accounting Standards Board ou IASB en anglais) et destinées aux entreprises cotées ou faisant appel à des investisseurs afin d'harmoniser la présentation et améliorer la clarté de leurs états financiers.

Investissements financiers :

Acquisitions de titres de participation (nettes de la trésorerie acquise) et variations des parts d'intérêts sans prise de contrôle des filiales.

L

Liquidité :

Rapport entre le volume d'actions échangées et le nombre total d'actions composant le capital.

M

Mandataires sociaux :

Il s'agit du Directeur général, du Président du Conseil d'administration ainsi que des membres du Conseil d'administration.

O

Obligation :

Titre de créance négociable émis par une société publique ou privée, une collectivité ou un État, versant un intérêt fixe pendant une période spécifique et comportant une promesse de remboursement à l'échéance.

Offre publique d'échange :

En finance, une offre publique est une opération lancée par une société, un groupe financier ou une autre institution privée, sous forme d'une proposition faite au public de lui acheter, échanger ou vendre un certain nombre de titres d'une société, dans le cadre de procédures précises, réglementées et contrôlées par les autorités de Bourse, notamment en ce qui concerne les informations financières à fournir au public (en France par l'AMF ou aux États-Unis par la SEC).

OPCVM (organisme de placement collectif en valeurs mobilières) : Produit d'épargne qui permet de détenir une partie d'un portefeuille collectif investi en valeurs mobilières, dont la gestion est assurée par un professionnel, comme les Sicav ou les FCP.

P

Plus-value :

Gain obtenu sur la vente d'un titre, correspondant à l'écart entre sa valeur de cession et sa valeur d'acquisition.

R

Rachat d'actions :

Opération d'achat en Bourse par une société de ses propres actions, dans la limite de 10 % de son capital et après autorisation de ses actionnaires donnée en Assemblée générale. Les actions rachetées n'interviennent pas dans le calcul du bénéfice net par action et ne reçoivent pas de dividende.

Réserves :

Bénéfice non distribué, conservé par l'entreprise jusqu'à décision contraire.

Résultat opérationnel ajusté (EBITA) :

correspond au résultat opérationnel avant les amortissements et les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (« PPA » : Purchase Price Allocation), les dépréciations des écarts d'acquisition et les goodwill liés aux regroupements d'entreprises, les autres produits et charges liés aux litiges avec les actionnaires ou concernant les métiers sur lesquels le groupe n'opère plus, et l'impact IFRS 16 des contrats de concessions.

Revenu net (Havas) :

Il correspond au chiffre d'affaires après déduction des coûts refacturables aux clients.

Résultat net part du Groupe ajusté UMG :

Résultat net ajusté du résultat financier non lié au financement (dont variation de juste valeur de Spotify et Tencent Music Entertainment), des paiements fondés sur des actions, des amortissements de catalogues et des effets d'impôts associés à ces ajustements.

S

Streaming :

Technique de diffusion et de lecture en ligne et en continu de données multimédias, qui évite le téléchargement des données et permet la diffusion en direct (ou en léger différé).

T

Titres de participation (ou participatif) :

Le titre participatif est une valeur mobilière qui n'octroie ni droit de vote ni part dans le capital. Il est en ce sens proche du certificat d'investissement. Le titre participatif offre la possibilité à des personnes ou des investisseurs qui ne sont pas associés d'apporter des fonds à une société, sans limitation de montant avec une rémunération qui peut être attractive.

V

Valeur nominale :

Valeur initiale d'une action fixée dans les statuts d'une société. Le capital social d'une société est le produit de la valeur nominale par le nombre d'actions composant ce capital.

Les mesures à caractère non strictement comptable définies ci-dessus doivent être considérées comme une information complémentaire qui ne peut se substituer à toute mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable et Bolloré considère qu'ils sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du Groupe. De plus, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer ces indicateurs de manière différente. Il se peut donc que les indicateurs utilisés par Bolloré puissent être directement comparés à ceux d'autres sociétés.

Les pourcentages d'évolution indiqués dans ce document sont calculés par rapport à la même période de l'exercice précédent, sauf mention particulière. En raison des arrondis, dans cette présentation, la somme de certaines données peut ne pas correspondre exactement au total calculé et le pourcentage peut ne pas correspondre à la variation calculée.



Tour Bolloré, 31-32, quai de Dion-Bouton – 92811 Puteaux Cedex – France

Tel.: +33 (0)1 46 96 44 33

www.bollore.com